Nations Unies

S/PV.6479



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6479e séance

Vendredi 11 février 2011, à 10 heures
New York

Président :	M. Patriota	(Brésil)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Westerwelle
	Bosnie-Herzégovine	M. Akalaj
	Chine	M. Li Baodong
	Colombie	Mme Holguín Cuéllar
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Gabon	M. Bunduku-Latha
	Inde	M. Krishna
	Liban	M. Salam
	Nigéria	Mme Ogwu
	Portugal	M. Amado
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Relations d'interdépendance entre sécurité et développement

Lettre datée du 2 février 2011, adressée au Secrétaire général par la Représentante permante du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/50)

11-23120 (F)





La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Relations d'interdépendance entre sécurité et développement

Lettre datée du 2 février 2011, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/50)

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à saluer la présence parmi nous aujourd'hui du Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, et des ministres.

En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite les représentants des pays suivants, Argentine, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Belgique, Botswana, Burkina Faso, Canada, Chili, Costa Rica, Cuba, Égypte, El Salvador, Fidji, Finlande, Géorgie, Guatemala, Honduras, Îles Salomon, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Kenya, Luxembourg, Malaisie, Mexique, Maroc, Népal, Nicaragua, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, République bolivarienne du Venezuela, République de Corée, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Slovénie, Sri Lanka, Soudan, Suisse, Thaïlande, Turquie et Uruguay à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Eugène-Richard Gasana, Président de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent du Rwanda.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite Mme Sarah Cliffe, Représentante spéciale et Directrice du *Rapport sur le développement dans le monde de 2011* de la Banque mondiale.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Pedro Serrano, Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite Mme Alice A. Mungwa, Chargée d'affaires du Bureau de l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2011/50, transmettant un document de réflexion sur la question à l'examen.

J'invite à présent le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, à prendre la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de remercier le Gouvernement brésilien d'avoir porté son attention sur les liens fondamentaux qui existent entre paix, sécurité et développement.

Les événements survenus récemment de par le monde nous rappellent avec brutalité à la nécessité d'ancrer la stabilité politique sur la paix, l'égalité des chances, des conditions de vie correctes et le consentement des gouvernés.

Paix, sécurité et développement sont interdépendants. Les signes ne manquent pas.

Parmi les pays dont les indicateurs de développement humain sont les plus faibles, 9 sur 10 ont connu un conflit au cours des 20 dernières années. Dans les pays qui connaissent des inégalités frappantes et où les institutions sont faibles, les risques de conflits sont accrus. La mauvaise répartition des richesses et la pénurie d'emplois, l'absence de perspectives et le manque de libertés – notamment pour une population jeune nombreuse – peuvent également accroître les risques d'instabilité. Le trafic de drogue et la criminalité internationale organisée ont trouvé un terrain fertile dans les zones où les services de base et les perspectives économiques sont insuffisants, et entraînent un climat de peur dans les rues et d'insécurité dans des régions entières.

Tout comme l'absence de développement peut alimenter les conflits, le progrès économique et social peut permettre de les prévenir et favoriser l'instauration de la paix. Un développement soutenu, généralisé, peut contribuer à l'élimination des causes profondes des conflits, si l'on veille à assurer un partage équitable des richesses et un meilleur accès aux terres agricoles, à renforcer la gouvernance et à garantir à tous la justice. Il importe au plus haut point que le développement n'exclue personne. Il s'ensuit

naturellement que les femmes, qui peuvent jouer un rôle déterminant dans les négociations et les processus de paix, doivent en être, tout comme les jeunes, qui représentent un potentiel considérable pour le développement de leur société. Bref, un développement sans exclusive fondé sur le consensus et la consultation est peut-être le moyen le plus efficace de réduire les risques de conflit et d'ouvrir la voie à une stabilité durable.

Ces dernières années, nous avons progressé considérablement vers une meilleure prise en compte de ces enseignements dans nos travaux. La Commission de consolidation de la paix, par exemple, réunit un vaste échantillon d'acteurs, dont les membres du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, les pays fournisseurs de contingents et les principaux donateurs, en vue de mettre au point des stratégies communes, avec la participation de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Le Fonds pour la consolidation de la paix, également de création récente, s'emploie à galvaniser et à appuyer les efforts coordonnés de l'ensemble du système des Nations Unies en matière de consolidation de la paix.

J'ai également prié toutes les missions de l'ONU, dans les zones où se trouvent à la fois une équipe de pays des Nations Unies et une opération multidimensionnelle de maintien de la paix ou une mission politique, de recenser les domaines prioritaires en matière de consolidation de la paix et de mettre au point des cadres stratégiques intégrés à l'intérieur desquels ils puissent organiser leurs activités dans ces domaines. On convient de plus en plus que ces cadres stratégiques doivent être élaborés en collaboration avec le pays hôte, afin de tenir compte des priorités nationales et de permettre au pays de prendre en main le processus de développement.

Par ailleurs, le cadre du partenariat mis en place en 2008 entre l'ONU et la Banque mondiale pour les situations de crise et d'après crise offre une bonne structure de départ pour l'élaboration de stratégies cohérentes concernant les pays sortant de conflit. Ces mesures sont certes importantes, mais nous pouvons encore faire davantage pour la mise en place de stratégies véritablement intégrées et synergiques en matière de sécurité et de développement. Je citerai à cet égard cinq axes d'intervention possibles.

Premièrement, pour assurer l'unité d'action du système des Nations Unies sur tout l'arc d'intervention couvrant la sécurité et le développement, nous aurions tout à gagner à ce que les États Membres, dans tout le système multilatéral, pratiquent une conception unitaire de la gouvernance, à l'échelle de l'ensemble de leur administration. Sur ce point, je me félicite de ce que les États Membres s'attachent de plus en plus à renforcer la cohérence entre les différentes institutions multilatérales, notamment par le biais d'interventions structurées et de la participation du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social, de la Commission de consolidation de la paix, des conseils d'administration des organismes des Nations Unies et des Conseils des Gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international.

Deuxièmement, nous devons mieux gérer le processus de réduction progressive des effectifs et de retrait des opérations autorisées par le Conseil de sécurité et amener de façon plus structurée la transition, pour le transfert des différentes tâches aux équipes de pays des Nations Unies et aux autres acteurs de développement.

Troisièmement, nous devons trouver des moyens novateurs de mettre en place et de renforcer les institutions nationales dans les pays où la situation reste précaire. Comme il est apparu clairement lors du débat du Conseil de sécurité sur le renforcement des institutions (voir A/PV.6472), des institutions efficaces et une solide prise en charge des processus au niveau national sont déterminantes pour l'instauration durable de la paix.

Quatrièmement, nous devons attacher davantage d'importance à la relation triangulaire entre changements climatiques, sécurité et développement. Les pénuries énergétiques et les effets des changements climatiques influent de plus en plus lourdement sur le développement et la sécurité. Nous ne pouvons pas assurer la sécurité si les ressources énergétiques font défaut et sans une gestion des risques climatiques.

Cinquièmement, nous devons examiner comment nous pouvons réduire la violence liée à la criminalité, qui est une préoccupation de sécurité encore plus grave dans de nombreuses parties du monde. Dans certaines régions, la criminalité organisée menace non seulement les acquis en matière de développement mais également jusqu'au tissu même de la paix et de la sécurité internationales. La criminalité organisée remet en question le fonctionnement de l'État moderne.

J'ajouterai que dans de trop nombreux endroits de par le monde, la prolifération des armes légères et des munitions constitue une menace constante à la sécurité

des citoyens ordinaires. Dans ce contexte, le Conseil voudra peut-être envisager un renforcement de sa collaboration avec l'Assemblée générale, en vue de l'élaboration de stratégies visant à mettre fin à la prolifération illicite des armes légères et des munitions.

Comme je l'ai souligné dans mon dernier rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique,

> « la prochaine génération de problèmes de sécurité nécessitera que l'on porte une plus grande attention à la gestion des crises, aux stratégies de réduction des risques de catastrophe, à la nécessité d'une plus forte présence civile dans les opérations de paix et au renforcement du régime de droit » (*S/2010/526***, *par. 101*).

Sur le plan stratégique, il faudra mieux définir les priorités et la séquence sécurité-gouvernance-développement, et établir de nouveaux partenariats. Le nouveau Rapport sur le développement dans le monde, qui sera publié bientôt, fournira des éléments importants sur ces questions. Nous disposons d'une vaste expérience et de preuves tangibles à l'appui du constat que des liens unissent la paix, la sécurité et le développement.

Je me réjouis à la perspective de continuer à travailler avec le Conseil de sécurité et tous nos partenaires à la prise en compte de ces enseignements dans nos efforts visant à exécuter le mandat que nous confère la Charte, de promouvoir la paix et le bien-être de l'humanité. Je remercie les membres du Conseil de sécurité de continuer à s'efforcer de relever ces défis.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Eugène-Richard Gasana.

M. Gasana (*parle en anglais*) : En l'espace de trois semaines, le Conseil de sécurité s'est réuni par deux fois pour étudier les voies et moyens par lesquels l'ONU peut jouer pleinement son rôle central de maintien et de consolidation de la paix. La fréquence de ces séances du Conseil de sécurité au cours des derniers mois et des dernières semaines témoigne du fait qu'il est de plus en plus reconnu que le maintien de la paix est une entreprise multidimensionnelle et complexe, une entreprise exigeant un vaste partenariat entre les différents acteurs dans les domaines de la sécurité, de la politique et du développement, une entreprise appelant des démarches novatrices et audacieuses.

Il y a trois semaines, mon prédécesseur et ami, le Représentant permanent de l'Allemagne, M. Peter Wittig, prenant la parole devant le Conseil au cours du débat sur le renforcement des institutions (voir S/PV.6472), a affirmé que la présence de la Commission de consolidation de la paix permettait de disposer d'une instance politique dans laquelle les acteurs nationaux puissent définir eux-mêmes leurs priorités en matière de consolidation de la paix. Si le bilan de la Commission indique que certaines de ces priorités, telles que la réforme du secteur de la sécurité, l'état de droit, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, et la réconciliation nationale, peuvent être classées dans la catégorie des volets politiques ou de sécurité de la consolidation de la paix, on ne peut que constater cependant les liens organiques qui existent entre ces aspects et les objectifs primordiaux de la transformation socioéconomique des sociétés concernées. En réalité, les questions liées à la santé, à l'éducation, au développement des infrastructures, à l'emploi des jeunes et à la formation de revenus sont revenues à maintes reprises comme des priorités cardinales dans le cadre de la consolidation de la paix.

Les faits et statistiques que vient de nous présenter le Secrétaire général sur les liens existant entre les problèmes qui se posent au sortir d'un conflit et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement démontrent l'urgence et l'importance de la tâche qui nous attend.

Nous aimons employer les termes « consolidation de la paix » pour décrire les relations d'interdépendance entre sécurité et développement dans les situations d'après conflit. La Commission de consolidation de la paix est le seul organe de l'ONU qui réunit des acteurs intervenant dans les secteurs de sécurité et du développement pour promouvoir des stratégies communes, intégrées et qui se renforcent mutuellement dans le but de consolider la paix et d'instaurer une paix durable. À cet égard, je voudrais faire part au Conseil de trois observations auxquelles il convient de réfléchir plus avant.

Premièrement, les actions et mesures visant à orienter les activités menées par l'ONU avec les pays sortant d'un conflit, en matière de sécurité et de développement, doivent être conçues et mises en œuvre peu après la fin des hostilités, avec la pleine participation des acteurs nationaux. Plus vite nous nous

mettons d'accord sur une vision commune de ce que peut être une paix durable dans une situation particulière, plus nous aurons de chances de prendre des mesures soigneusement organisées et de mener des activités, qui se renforcent mutuellement, axées principalement sur la sécurité et le développement socioéconomique des pays sortant d'un conflit.

Deuxièmement, le Conseil joue un rôle important s'agissant de promouvoir l'exécution rapide d'activités qui se renforcent mutuellement dans les secteurs de la sécurité et du développement, dans le cadre des actions menées au lendemain d'un conflit, notamment en autorisant des opérations de maintien de la paix multidimensionnelles. Notre investissement collectif dans ces missions peut être optimisé en favorisant une plus grande cohérence et une intégration plus rationnelle des efforts déployés par les missions, les équipes de pays des Nations Unies et d'autres acteurs du développement, y compris la Banque mondiale.

(*l'orateur poursuit en français*)

La présentation d'aujourd'hui sur le prochain *Rapport sur le développement dans le monde*, témoigne du fait que la Banque mondiale est en constante évolution et qu'elle apparaît maintenant comme un partenaire incontournable de l'ONU, dans notre quête commune d'une paix durable dans le monde. À cet égard, la Commission de consolidation de la paix constitue un forum politique souple et inclusif de nature à renforcer ce partenariat avec la Banque ainsi qu'avec les autres acteurs du développement sur le terrain. Dans ses différentes formations par pays, la Commission de consolidation de la paix a d'ailleurs fait de ce partenariat une priorité essentielle.

Lorsque le Conseil examine le mandat, la structure et la configuration des missions de maintien de la paix, il peut s'appuyer sur les avis de la Commission afin d'optimiser la contribution de ces missions à la reconstruction et au développement. Cela suppose également de veiller à ce que les partenariats sur le terrain opèrent dans une plus grande clarté quant aux rôles et responsabilités entre les acteurs de sécurité et ceux du développement. Cela nous aidera à éviter les doubles emplois et la dispersion d'énergie, ainsi qu'à acheminer de façon plus efficace les ressources nécessaires pour soutenir le développement au lendemain d'un conflit.

Troisièmement, le Conseil devra bénéficier d'une appréciation rapide et continue de la situation en matière de sécurité sur le terrain, ainsi que des facteurs d'une consolidation effective de la paix. Une analyse approfondie des causes et des facteurs de conflits devrait nous éclairer sur la manière avec laquelle les acteurs engagés dans la sécurité et ceux engagés dans le développement coordonnent leurs actions sur le terrain. À cet égard, la Commission de consolidation de la paix est, je crois, la mieux adaptée pour mener cette analyse holistique afin de permettre au Conseil de constamment adapter sa stratégie, de concevoir des critères réalistes pour mesurer et surveiller les progrès vers la consolidation de la paix et ainsi atténuer les risques de rechute dans le conflit. Cette analyse aidera également le Conseil à élaborer une stratégie réaliste de sortie, que ce soit de la mission de maintien de la paix ou celle de consolidation de la paix.

En conclusion, depuis la création de la Commission de consolidation de la paix, il y a cinq ans déjà, les Nations Unies dans leur ensemble ont engrangé suffisamment d'expérience sur les liens, voire l'interdépendance, entre la sécurité et le développement. Cette expérience doit maintenant se traduire par un engagement politique ferme, ainsi que par des actions concrètes et adaptées sur le terrain. En effet, les populations des pays sortant d'un conflit ne doivent pas être affectées doublement : d'abord, par des conflits dévastateurs et, ensuite, par notre difficulté à harmoniser et coordonner nos actions, afin d'aider ces populations à construire leur avenir. Ces populations méritent notre attention et notre considération collectives. La Commission de consolidation de la paix se tient à la disposition du Conseil pour réaliser cet objectif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de la Commission de consolidation de la paix de son exposé.

Je donne maintenant la parole à Mme Sarah Cliffe.

Mme Cliffe (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Gouvernement brésilien de me donner l'occasion de participer à la présente séance, et l'Ambassadrice Viotti pour ses efforts visant à maintenir constamment l'attention sur les relations entre sécurité et développement dans le cadre des débats de la Commission de la consolidation de la paix relatifs à la situation en Guinée-Bissau. Je remercie également le général dos Santos Cruz pour sa contribution au sein du Conseil consultatif sur le *Rapport sur le développement dans le monde*, de même que le Président Kagame, le Ministre Amado et de

nombreux autres dirigeants d'États Membres représentés ici.

Je voudrais tout d'abord dire que, comme l'a souligné S. E. M. Gasana, nous considérons qu'il s'agit surtout d'un processus mené conjointement avec l'ONU. Les réunions que nous avons eues avec l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix, ainsi que les contributions que nous apportent les départements, fonds et programmes des Nations Unies ont été essentielles pour réaliser l'analyse présentée dans le *Rapport sur le développement dans le monde*. Le message principal de ce rapport est qu'il faut absolument renforcer les institutions et la gouvernance nationales qui garantissent aux peuples la sécurité, la justice et des emplois afin d'éviter la répétition des cycles de violence et d'instabilité. J'aborderai quatre points liés à cette question : l'évolution des liens entre sécurité et développement; les enseignements tirés à l'échelon national; les orientations possibles de la stratégie internationale; et le caractère urgent des enjeux.

S'agissant de l'évolution des liens entre sécurité et développement, le rapport souligne que de nombreux progrès ont été réalisés pour réduire la violence dans le monde. Le nombre de conflits interétatiques a considérablement baissé. Bien que les effets dévastateurs des guerres civiles demeurent inacceptables, le nombre de décès directement causés par ces guerres ne représente plus qu'un quart de celui d'il y a 20 ans. Ces avancées sont en grande partie dues à l'efficacité de l'architecture internationale mise en place après la Deuxième Guerre mondiale, et adaptée par la suite, y compris, bien entendu, à son centre, les organes intergouvernementaux de l'ONU.

Néanmoins, 1,5 milliard de personnes continuent d'habiter dans des zones où la violence les empêche de vivre normalement, de se rendre au travail et d'assurer l'instruction de leurs enfants. Une grande partie de ces zones n'est toutefois plus exposée aux menaces traditionnelles de conflit interétatique ou de guerre civile entre les gouvernements et des mouvements rebelles bien organisés, mais à celles posées par des cycles plus fluctuants de protestation sociale et de violence criminelle et politique.

Comme l'a souligné le Secrétaire général, le crime organisé peut annuler les acquis obtenus grâce à des processus de paix menés à bonne fin, et nous le constatons en Amérique centrale. Les bandes criminelles peuvent être mobilisées pour exacerber la violence politique en période électorale, comme on l'a vu au Kenya. Les manifestations organisées pour protester contre l'augmentation des prix des produits alimentaires et le chômage peuvent provoquer de profonds troubles politiques. Les effets transfrontières de la violence ne sont pas négligeables, et vont du trafic de drogue qui a même touché des pays isolés de l'Afrique de l'Ouest, à l'afflux de refugiés et aux attentats terroristes. Les griefs économiques et politiques se combinent souvent, comme l'attestent les revendications d'emplois et de justice faites dans des événements récents au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

Quel est le dénominateur commun des différentes façons dont se manifeste l'interaction entre sécurité et développement? Une nouvelle étude réalisée pour le *Rapport sur le développement dans le monde* montre que les risques de violence sont les plus élevés lorsque les faiblesses institutionnelles des sociétés se conjuguent à de fortes pressions internes et externes. Les sociétés sont vulnérables lorsque les institutions locales sont incapables de protéger les citoyens contre les abus, qu'ils soient commis par les forces de sécurité nationales ou par des groupuscules non gouvernementaux, et de permettre un accès égal à la justice et aux possibilités économiques. Ces faiblesses institutionnelles peuvent donc s'exacerber lorsque les pays sont confrontés aux exigences de populations formées en majorité de jeunes, à un taux de chômage élevé, à des inégalités croissantes ou à des événements externes comme des forces combattantes étrangères infiltrées, des réseaux de trafiquants ou des crises économiques.

Les déclencheurs spécifiques des crises varient selon les pays, mais les risques de violence politique et criminelle sont généralement liés à l'incapacité sous-jacente des institutions de garantir sécurité et justice et de fournir des emplois. Manifestement, la capacité des gouvernements compte beaucoup dans la prévention de la violence, tout comme comptent aussi l'application du principe de responsabilité et la légitimité des relations entre l'État et la société. Les sociétés où la corruption et les violations des droits de l'homme sont généralisées, par exemple, courent des risques importants de violence future.

Le *Rapport sur le développement dans le monde* recueille en même temps auprès des réformateurs nationaux les enseignements s'agissant d'empêcher la violence et de s'en remettre. Ils ont fourni d'intéressants

éclairages, que je n’évoquerai que brièvement. Premièrement, des réformes nationales couronnées de succès sont plus la résultante de transitions multiples que de processus de transformation ponctuels. Je n’en veux pour preuve que les transitions multiples au Ghana, au Chili, en Indonésie ou en République de Corée dans les domaines de la sécurité, de la justice, des politiques économiques et de réforme politique. Le Rapport a examiné le déroulement dans le temps des réformes institutionnelles et en matière de gouvernance. Au XXe siècle, aucun pays n’a accompli cette tâche en moins de 12 à 15 ans, et la moyenne, pour les réformateurs les plus rapides, se situe entre 20 et 30 ans.

Deuxièmement, les dirigeants ont, pour rétablir la confiance, constitué des coalitions assez inclusives, qui ne comprennent pas nécessairement tous les groupes politiques ou armés, mais assez larges pour susciter un soutien national au changement et fournir une plate-forme de travail avec les dirigeants locaux dans les communautés en proie à la violence.

Troisièmement, l’obtention rapide de résultats est essentielle pour rétablir la confiance. Les résultats ne doivent pas nécessairement être nombreux. Je citerai, par exemple, les programmes du Libéria pour instaurer un minimum de sécurité et rétablir au moins en partie la fourniture d’électricité, et pour lutter contre la corruption, ou le redéploiement de l’armée en Colombie pour assurer la protection des civils sur les routes.

Quatrièmement, les pays ont fait de difficiles choix concernant les priorités de la réforme institutionnelle. L’expérience indique qu’il importe d’accorder l’attention en premier lieu aux institutions chargées essentiellement de fournir la sécurité, la justice et l’emploi, et elle a montré que les nouvelles initiatives peuvent limiter la corruption. Notre travail conforte les analyses faites auparavant par le Groupe Brahimi, entre autres, à savoir que les élections, bien que souvent élément essentiel de la transition, ne sont pas une panacée pour mener une réforme plus large. Elles doivent être partie intégrante d’un ensemble de réformes.

Enfin, il est de tradition que les pays innovent en matière de politique institutionnelle plutôt que de copier des modèles étrangers. Mettre l’accent sur les institutions et la gouvernance ne signifie pas qu’on s’aligne sur l’Occident en matière d’institutions. De nombreux exemples existent et montrent que la reproduction d’institutions n’est pas la solution : de celles héritées du colonialisme à la transplantation de modèles en Iraq. Même la reproduction de modèles entre pays du Sud ne se passe pas toujours sans heurts. Les institutions de transition en Afrique du Sud, par exemple, si elles ont été très efficaces dans les circonstances politiques d’alors, n’ont pas toujours été facilement adaptées aux circonstances prévalant dans d’autres pays.

Au niveau national, le Rapport examine aussi un certain nombre d’outils programmatiques pratiques auxquels on a eu recours pour rétablir la confiance et réformer les institutions. Les enseignements tirés en la matière sont qu’il importe d’envoyer des signaux précoces, s’agissant de la justice et de l’inclusion, indiquant une rupture avec le passé mais qui gèrent les attentes concernant le moment idéal pour lancer les réformes; de concentrer l’attention sur les fonctions de base; de faire le lien entre la sécurité et la réforme du secteur de la justice; d’adopter des approches communautaires, comme celles appuyées par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Département des affaires politiques et la Banque mondiale; d’élaborer des programmes de création d’emplois respectueux des valeurs fondamentales qui octroient aux jeunes marginalisés respect et statut; et de donner aux femmes un rôle dans l’autonomisation économique et dans les domaines difficiles de la sécurité et de la réforme du secteur de la justice.

Le Rapport décrit les succès des efforts internationaux, mais met aussi en perspective certains domaines d’insuffisance s’agissant de l’interaction entre sécurité et aide au développement, et met l’accent sur quatre moyens éventuels de réaliser le changement. Premièrement, s’agissant du renforcement des capacités pour renforcer la sécurité des citoyens, la justice et l’emploi, nous sommes dans une situation de sous-investissement dans ces domaines, bien qu’ils soient essentiels à la prévention des risques actuels de violence. Il est par exemple bien plus difficile pour les pays de bénéficier d’une aide destinée à leurs forces de police et à leurs tribunaux qu’à leurs forces armées. Il leur est plus difficile de recevoir de l’aide pour la création d’emplois que pour la santé, l’éducation et la stabilité macroéconomique. Il est plus difficile pour les pays de recevoir de l’aide lorsqu’ils s’efforcent de prévenir l’apparition de risques qu’après une guerre civile. Comme la Présidente Ellen Johnson-Sirleaf, du Libéria, nous l’a dit lors de nos échanges : « Après la guerre civile, vous nous fournissez toute l’aide dont nous avons besoin; mais lorsqu’on essaye de

l'empêcher, la communauté internationale ne peut guère nous venir en aide ».

Pour remédier à cela, nous examinons les moyens de lancer des initiatives plus larges pour mettre en commun l'investissement des secteurs public et privé afin de créer des emplois dans les zones peu sûres. S'agissant des capacités de police et de justice, nous notons qu'il importe que l'ONU joue clairement un rôle de chef de file, et qu'il y ait une capacité souple liant activités de police et assistance aux tribunaux et aux systèmes pénitentiaires et qui puisse remplir un ensemble de fonctions consultatives, exécutives et de tâches prévues dans les mandats de missions. Nous considérons aussi qu'il faut passer de la simple évocation de la coordination à un appui opérationnel combiné – par exemple, par le biais d'un appui de la Banque mondiale au rôle principal de l'ONU ou des institutions régionales s'agissant des accords issus de la médiation et de la réforme des secteurs de la justice et de la sécurité; ou les départements de l'ONU appuyant les composantes sécurité et justice des initiatives de développement économiques locales. C'est le lieu pour moi de réitérer ce que le Secrétaire général a dit au sujet de l'importance de la cohérence à l'échelle du système multilatéral et de la capacité, par le biais de signaux provenant des États Membres, de veiller à ce que les organisations multilatérales elles-mêmes adoptent une approche intégrée.

Le deuxième volet du changement que nous considérons concerne les réformes internes des institutions. L'assistance internationale, qu'il s'agisse de l'aide au développement ou du maintien de la paix, arrive souvent trop lentement et repart trop rapidement, et elle n'appuie que très faiblement la capacité institutionnelle du pays. Les systèmes et procédures qui existent dans les institutions financières internationales – mais il est peut-être plus juste de dire que l'ONU et les institutions bilatérales rencontrent les mêmes problèmes – ont été conçus à l'origine pour des environnements stables, dotés de fortes capacités institutionnelles et de marchés compétitifs. Ces trois conditions ne s'appliquent pas dans la majorité des situations les plus fragiles. Il est nécessaire de repenser la manière de concevoir les systèmes pour qu'ils puissent appuyer rapidement le renforcement des capacités et le changement institutionnel, notamment par le biais d'une aide rapide et moins volatile, d'un maintien de la paix souple, d'une médiation à long terme, et de déterminer des budgets, des niveaux d'effectifs et des systèmes de contrats qui tiennent compte de la réalité d'environnements peu sûrs.

Le troisième volet du changement porte sur les stratégies régionales. Les stratégies internationales s'appuient toujours principalement sur les différents États nations et ont des difficultés à régler les problèmes régionaux tels que ceux que l'on rencontre en Afrique de l'Ouest et en Amérique centrale. Nous proposons de renforcer l'action dans deux domaines.

Il s'agit premièrement d'appuyer les capacités de mobilisation politique dont disposent les institutions régionales pour traiter des questions économiques et sécuritaires transfrontalières en même temps que les capacités financières et techniques mondiales d'institutions telles que l'ONU et les institutions financières internationales. On peut citer à titre d'exemple concret l'appui au Programme frontière de l'Union africaine ou la nécessité de mettre en commun les capacités pour remédier au trafic de stupéfiants en Amérique centrale.

Deuxièmement, il convient de prendre des mesures plus rigoureuses pour endiguer les flux financiers illégaux liés aux différents trafics, à la corruption et au blanchiment d'argent. Cela passe notamment par davantage d'enquêtes et de poursuites menées conjointement par les juridictions des pays développés et en développement.

Le quatrième volet porte sur la mobilisation conjointe des ressources des pays à faible revenu et des pays à revenu moyen et élevé, et je vais être un petit peu plus franche ici que nous ne l'avons été dans le *Rapport sur le développement dans le monde*.

Nous avons constaté, lors de nos consultations avec les pays, qu'il existait des divergences considérables en matière de stratégies entre les dirigeants nationaux des pays en situation précaire, des pays à revenu moyen et des pays donateurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Certaines de ces divergences procédaient d'opinions opposées concernant les modèles de gouvernance : quelles normes de direction responsable appliquer dans des situations précaires ou à risque, notamment en ce qui concerne la vitesse des changements à apporter sur le plan de la gouvernance et les modèles adoptés, que ce soit dans le contexte d'une réforme politique ou de la corruption.

Les pays encourent différentes pressions intérieures relatives aux risques et aux résultats

qu’engendrent leurs programmes internationaux; nous appelons ce problème le dilemme de la double responsabilité. Il serait présomptueux de prétendre avoir toutes les réponses à cette question, mais trois points de départ peuvent nous permettent de rapprocher les différentes conceptions.

Premièrement, une solution serait d’utiliser des preuves factuelles et des données historiques portant sur la vitesse des changements apportés en matière de gouvernance afin d’enrichir le dialogue. Deuxièmement, on peut s’inspirer davantage des échanges Sud-Sud ainsi que de ceux qui sont établis entre le Sud et le Nord, qui montrent clairement que les pays de l’OCDE ne sont pas à l’abri des problèmes de corruption et de violence et que les difficultés rencontrées en matière de justice et d’emploi, ainsi que les mécontentements qu’elles peuvent susciter, sont communs à ces pays. Il convient enfin de permettre aux institutions régionales d’exercer une plus grande autorité, lorsqu’elles sont bien placées pour mobiliser à la fois des partenaires non régionaux à revenu élevé et à revenu moyen. Nous estimons que la composition de la Commission de consolidation de la paix, unique en son genre, présente également un avantage inexploité, s’agissant de faciliter une partie du dialogue sur les calendriers de réformes prévues en matière de gouvernance.

Je voudrais terminer en insistant sur le caractère pressant des enjeux. Notre incapacité de prévenir de nouveaux cycles de violence et d’instabilité récurrente est en effet lourde de conséquences : une fois que les pays sont pris dans l’engrenage entre faiblesse des institutions et violence, il leur est très difficile de s’en sortir. Les conséquences économiques et sociales en sont immenses. Un conflit civil coûte en moyenne 30 années de croissance à tout pays en développement en points de PIB. Aucun pays à faible revenu, pays fragile ou pays en conflit n’a encore atteint un seul des objectifs du Millénaire pour le développement. Les pays précarisés ou en proie à un conflit prolongé ont 20 points de retard en matière de réduction de la pauvreté. Et comme l’ont démontré les événements récents, les faiblesses des institutions qui assurent la sécurité, rendent la justice ou fournissent des emplois aux citoyens peuvent déclencher des conflits non seulement au sein des États les plus fragiles, mais aussi dans des pays longtemps considérés comme solides et stables.

Je terminerai en évoquant une fois de plus le partenariat entre l’ONU et la Banque mondiale qui a présidé à l’élaboration du *Rapport sur le développement dans le monde*. Ce partenariat de fond, réfléchi, non territorial et axé sur un programme commun en matière de consolidation de la paix est, nous l’espérons vivement, appelé à se poursuivre pour l’examen des incidences concrètes des préconisations du Rapport.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Mme Sarah Cliffe de son exposé.

Je rappelle à tous les orateurs qu’ils doivent limiter leur déclaration à quatre minutes au maximum, afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations ayant de longues déclarations sont priées de bien vouloir en distribuer le texte écrit et d’en lire une version résumée lorsqu’elles prendront la parole.

J’ai maintenant le plaisir de donner la parole au Ministre fédéral des affaires étrangères et Vice-Chancelier de la République fédérale d’Allemagne, S. E. M. Guido Westerwelle.

M. Westerwelle (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la présidence brésilienne d’avoir organisé le débat d’aujourd’hui. Je tiens également à remercier le Secrétaire général, Mme Sarah Cliffe et le Président de la Commission de consolidation de la paix de leurs exposés, qui ont bien posé les jalons de notre débat.

L’Allemagne s’associe à la déclaration qui sera faite par la délégation de l’Union européenne au nom de l’Union.

Il y a presque 10 ans, le premier *Rapport arabe sur le développement humain* du Programme des Nations Unies pour le développement recensait trois obstacles majeurs au développement dans le monde arabe : premièrement, un système politique insuffisamment participatif; deuxièmement, les défaillances du système éducatif; et troisièmement, la situation désavantagée des femmes sur les plans social, économique et politique. Ces conclusions valent toujours de nos jours.

Nous assistons à une période de turbulences au Moyen-Orient. La situation qui règne au sud de la Méditerranée illustre parfaitement le sujet de notre débat d’aujourd’hui. L’Égypte est un grand pays. Le fier peuple d’Égypte mérite de jouir d’une transformation pacifique de sa société. Il appartient au peuple égyptien de décider qui dirigera son pays. Il faut lui donner la possibilité de le faire maintenant.

Les manifestants des rues du Caire n'exigent pas la liberté ou des emplois; ils veulent les deux en même temps. Les deux vont ensemble. Ils veulent décider par eux-mêmes comment vivre leur vie. Ils veulent avoir la possibilité de se donner un avenir meilleur. Lorsque les citoyens ont peu de débouchés économiques et ne peuvent pas prendre part à la vie politique de leur pays, cela n'est pas favorable à la stabilité. En revanche, la répression de la participation politique, des droits de l'homme et de la liberté économique mène immanquablement à l'instabilité. Face à cela, la communauté internationale peut proposer son appui à la transition démocratique. L'Allemagne, quant à elle, est prête à offrir sa collaboration. L'Europe a proposé d'être partenaire de cette transformation. Nous sommes disposés à donner effet à notre proposition.

Les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ont été particulièrement lents dans les pays fragiles ou en proie aux conflits. Aucun pays fragile ou en conflit n'a encore atteint le moindre des objectifs du Millénaire pour le développement. Puisque la paix, la sécurité et le développement vont de pair, ce débat s'inscrit pleinement dans nos travaux ici au Conseil de sécurité. Les droits de l'homme sont essentiels à la dignité humaine. Ils sont le troisième élément de l'équation. La paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme sont les éléments constitutifs d'un monde où la vie vaut la peine d'être vécue.

Presque tous les conflits font ressortir le degré d'interdépendance entre ces trois éléments. J'en donnerai quelques exemples.

En Afghanistan, il n'a jamais suffi de s'attaquer au conflit du seul point de vue de la sécurité. Dans ce pays ravagé par des décennies de guerre, le développement est urgent. C'est la raison pour laquelle nous investissons dans le développement de l'économie locale et nous œuvrons à la mise en place d'un avenir civil pour le peuple afghan.

En République démocratique du Congo, l'abondance des ressources naturelles devrait permettre d'assurer à la population locale un revenu en même temps que de mettre en place des impôts fiables pour le financement des tâches d'utilité publique. Au lieu de cela, nous assistons à certains des crimes les plus odieux de notre époque. L'imposition de sanctions et le maintien de la paix ne peuvent à eux seuls régler ces problèmes. Nous avons besoin d'investir davantage, plus intelligemment, pour instaurer la paix. C'est la raison pour laquelle l'Allemagne appuie les projets de certification des ressources minérales. L'économie de toute la région bénéficiera également des efforts que nous déployons pour reconstruire l'aéroport de Goma.

Le référendum au Soudan a marqué l'impressionnante expression du choix d'un peuple. Je félicite les autorités soudanaises d'en avoir accepté publiquement les résultats. Nous devons maintenant nous préparer au processus postréférendaire et à l'indépendance du Sud-Soudan. L'Allemagne est prête à aider et à conseiller les deux parties, le nord et le sud. Nous avons en effet besoin de stabilité dans chacune des deux parties qui doivent poursuivre leur marche sur la voie de la démocratie et des progrès économiques.

L'Allemagne exhorte le Conseil de sécurité à se pencher sans plus tarder sur la question de la consolidation de la paix. Nous devons être guidés par le concept de consolidation de la paix lorsque nous mandatons des opérations de maintien de la paix, lorsque nous en prorogeons le mandat ou lorsque nous en réduisons les effectifs. À cet égard, la Commission de consolidation de la paix, que mon pays a eu l'honneur de présider, peut fournir des conseils précieux au Conseil de sécurité.

Le développement est toujours lié aux cadres institutionnels mis en place. Pour qu'il y ait développement, il faut un régime fiscal juste et efficace. Le respect de l'état de droit est un autre élément décisif. Pour qu'il y ait développement, il faut des juges indépendants et une force de police fiable; mais aussi un secteur public exempt de corruption et le moins de lourdeurs administratives possible. Mais, en fin de compte, ces cadres institutionnels seuls ne permettent pas de créer des emplois. Ce sont les entreprises qui créent des emplois. Le développement dépend de l'existence d'un secteur privé actif. Nous devons, d'une part, donner aux acteurs privés les moyens de créer des possibilités d'un avenir meilleur. D'autre part, la réussite du secteur privé s'accompagne d'un certain degré de responsabilité. Les entreprises devraient s'engager à faire en sorte que leurs opérations et leurs stratégies respectent les principes du Pacte mondial de l'ONU dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Chaque conflit est unique. Il n'y a pas de solutions toutes faites. Dans certains cas, les changements climatiques peuvent être un véritable obstacle au développement et devenir ainsi une cause

principale de conflit. Dans d'autres cas, d'autres facteurs peuvent être plus décisifs. À toutes les étapes du processus de consolidation de la paix, au moment de la signature d'accords de paix et du lancement de programmes de développement, nous devons confier un rôle plus important aux femmes et mieux protéger les enfants et leurs droits. Le Conseil de sécurité doit examiner chaque cas spécifique de manière indépendante.

L'Allemagne est et continuera d'être un partenaire fiable en matière de maintien de la paix et de promotion du développement. Ceci ne changera pas, et nous serons à la hauteur de nos responsabilités.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Maria Ángela Holguín Cuéllar, Ministre des affaires étrangères de la Colombie.

Mme Holguín Cuéllar (Colombie) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février et de vous remercier d'avoir organisé ce débat thématique sur les relations d'interdépendance entre sécurité et développement. Je vous remercie également d'avoir fait distribuer la note de réflexion (voir S/2011/50) afin de faciliter le débat sur la question.

J'exprime également ma reconnaissance au Secrétaire général Ban Ki-moon, pour sa présence et son intervention, au Président de la Commission de consolidation de la paix et à Mme Sarah Cliffe, la représentante de la Banque mondiale, pour leurs rapports sur les questions relevant de leur domaine de compétence.

Nous constatons aujourd'hui qu'il existe une continuité thématique avec le débat organisé récemment par la Bosnie-Herzégovine sur le développement de l'infrastructure institutionnelle. Des rapports récents de l'ONU décrivent la transformation des activités des opérations de maintien de la paix sur le terrain. Des forces de police et des experts, de plus en plus nombreux, y participent de plus en plus souvent. Cette tendance nous montre que les activités d'ordre purement militaire ne suffisent pas pour apporter une paix durable.

Le Conseil de sécurité, au moment de la mise en place de la Commission de consolidation de la paix, a reconnu que le développement, la paix et la sécurité étaient liés et se renforçaient mutuellement. Il a également affirmé qu'il était nécessaire d'adopter une approche coordonnée, cohérente et intégrée en matière de consolidation de la paix.

Eu égard aux responsabilités du Conseil de sécurité et aux situations qui sont inscrites à son ordre du jour, le débat d'aujourd'hui sur les relations d'interdépendance entre sécurité et développement est tout à fait pertinent en tant qu'il nous permet d'examiner la façon d'incorporer ou de renforcer la dimension du développement dans la pratique du maintien de la paix.

Nous ne devons pas oublier que la consolidation de la paix, comme objectif à long terme, est une tâche transversale qui doit débuter dès les premières phases du maintien de la paix. Elle repose sur la nécessité de trouver des solutions à long terme, de mettre en place des institutions démocratiques durables et de les renforcer, de rechercher la prospérité de la population et d'éviter la création de relations de dépendance qui freinent le développement.

À cet égard, le Conseil, lorsqu'il élabore ses mandats, pourrait insister davantage sur le renforcement des activités et des structures de coordination qui influent grandement sur le développement des capacités nationales. Ces activités ne sont pas nouvelles pour les opérations de maintien de la paix. Les activités visant à renforcer les institutions chargées de la sécurité, le système judiciaire, l'état de droit et le dispositif institutionnel de protection des civils, et celles visant au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion contribuent déjà grandement à jeter les bases du développement. Par exemple, la promotion de méthodes de travail créatrices d'emplois au niveau local ou l'adoption de programmes de promotion de l'entreprise permettant à la société de s'organiser, l'accent étant mis dans l'immédiat sur les femmes et les jeunes, peuvent être considérées comme des options qui ne vont pas à l'encontre des objectifs de maintien de la paix.

Il est indispensable de coordonner de manière adéquate les efforts déployés par les organismes des Nations Unies présents sur le terrain. Le Conseil pourrait adapter les mandats des opérations de maintien de la paix pour qu'elles s'acquittent de diverses tâches dans ce domaine et éviter ainsi de disperser les efforts appréciables déployés en faveur du développement à long terme du pays.

Dans chaque cas, le Représentant spécial du Secrétaire général peut agir en tant que coordonnateur des activités de maintien et de consolidation de la paix. Dans le cadre de cette coordination, le Président du Conseil pourrait établir un dialogue stratégique avec la Commission de consolidation de la paix et, par son intermédiaire, avec la Banque mondiale et d'autres acteurs pour des situations préoccupantes spécifiques.

Il est évident que le Conseil n'est pas l'instance qui doit prendre des décisions relatives au développement. Il ne faut toutefois pas oublier que ses décisions ont des répercussions sur le développement des pays à long terme et qu'il s'agit là d'un élément fondamental de toute paix durable, ce qui est en fin de compte le principal objectif énoncé dans la Charte des Nations Unies, à savoir préserver les générations futures du fléau de la guerre.

Par conséquent, le Conseil, dans le cadre de ses activités de maintien de la paix, peut profiter de la pratique et de la doctrine du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, ainsi que des enseignements tirés des travaux de la Commission de consolidation de la paix. Les sept membres de cette commission qui sont également membres du Conseil de sécurité pourraient servir de trait d'union afin de renforcer la communication et les échanges sur les meilleures pratiques en faveur du développement.

Nous savons que tous les membres du Conseil n'ont pas les mêmes capacités financières. Cela ne devrait pas nous empêcher de trouver des mécanismes qui offrent des solutions à long terme. Après 60 ans d'existence, l'ONU devrait être en mesure de mettre en place des mécanismes au service de la consolidation de la paix, dans le cadre d'une démarche intégrée.

L'ONU du XXIe siècle sera pertinente dans la mesure où elle saura répondre aux besoins de développement de grands segments de la population mondiale. En ce sens, il est impératif que les actions de ses organes principaux transforment la réalité, donnent lieu à des changements de fond pour le bien-être des populations et aient un impact réel dans les situations qui sont inscrites à l'ordre du jour de ses organes depuis des décennies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Sven Alkalaj, Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine.

M. Alkalaj (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance pour débattre d'une question aussi importante. Je remercie également le Secrétaire général Ban Ki-moon, Mme Sarah Cliffe, de la Banque mondiale, et S. E. M. Eugène-Richard Gasana, Président de la Commission de consolidation de la paix, de leurs déclarations riches d'enseignements.

Nous estimons que les objectifs de sécurité et de développement vont de pair, ce qui signifie qu'il ne saurait y avoir de développement sans la sécurité. Les discussions portant sur la sécurité débouchent donc inévitablement sur des discussions sur le développement, ce qui montre l'existence d'un lien organique entre les deux questions. Des progrès enregistrés dans un domaine augmentent les chances de progrès dans l'autre, tandis que l'absence de sécurité ou de développement peut mettre en péril les progrès dans les deux domaines.

Divers aspects du développement et de la sécurité sont liés et se renforcent mutuellement; ce lien rend donc indispensable une approche coordonnée. Il importe donc de comprendre correctement les mécanismes qui régissent la corrélation entre sécurité et développement. Ce lien nécessite également une réévaluation des limites entre ces deux concepts. Au cœur de la question se trouve la capacité de contribuer sur le terrain à la prévention des conflits et à la création d'un climat propice à la paix durable.

Le processus de consolidation de la paix suppose le chevauchement des activités liées à la paix et au développement destinées à prévenir et à gérer les conflits, et à favoriser la reconstruction après un conflit. L'ONU a un rôle capital à jouer s'agissant de la promotion de ces activités. Afin de s'attaquer aux causes profondes des conflits violents, il est indispensable de trouver de nouvelles approches novatrices en vue d'obtenir les ressources nécessaires à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix. En outre, les divers acteurs du système des Nations Unies doivent chercher la meilleure façon possible de contribuer à leur objectif commun de développement et de sécurité.

Il est essentiel d'apporter de l'aide aux pays dans une vaste gamme de secteurs, y compris la gouvernance, les droits de l'homme, la justice, la réconciliation, la démilitarisation, la démobilisation et la réintégration, ainsi que pour la réforme du secteur de la sécurité. Les programmes d'aide dans ces domaines doivent prendre en compte les liens qui existent entre

les programmes de développement et les objectifs de sécurité. Il importe en outre que les stratégies concernant la sécurité et le développement soient intégrées et mises en œuvre parallèlement à d'autres priorités au sein d'un cadre de consolidation de la paix cohérent.

La réforme du secteur de la sécurité ainsi que le désarmement, la démobilisation et la réintégration, qui font partie des stratégies d'ensemble de consolidation de la paix, ne peuvent être efficaces que dans un environnement qui offre des possibilités économiques et favorise le développement. Si les premiers dividendes de la paix sont évidents et acceptés, le secteur de la sécurité est géré et les normes démocratiques appliquées, alors les possibilités de développement sont réelles.

Des institutions nationales faibles, au plan politique, de la sécurité ou du développement, peuvent accroître le risque de reprise du conflit. La Bosnie-Herzégovine pense qu'il faut s'attacher à mettre en place et renforcer les institutions indispensables à la sécurité et au développement afin de prendre en considération le lien entre la sécurité et le développement. Cette question était le sujet de notre débat thématique au Conseil de sécurité le mois dernier (voir S/PV.6472).

Les gouvernements et les sociétés ont besoin d'un financement suffisant et d'une assistance appropriée pour consolider leurs efforts visant à assurer la sécurité de leurs populations et à améliorer leurs conditions économiques. Beaucoup a déjà été fait grâce au dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies et aux activités de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix, bien qu'il reste encore beaucoup à faire.

S'agissant de la communauté des donateurs, il est essentiel d'instaurer une meilleure coopération entre les donateurs et les institutions financières internationales. Les institutions des Nations Unies et les organisations internationales ont besoin de davantage de compétences spécialisées dans des domaines tels que la gestion des ressources naturelles et le partage des richesses. Elles doivent également coordonner leurs efforts dans le but d'obtenir des résultats significatifs et d'adapter leurs interventions aux situations spécifiques de chaque pays. Une stratégie correctement mise en œuvre et intégrée par les organismes et fonds et les institutions financières internationales peut accroître considérablement les perspectives de succès des efforts déployés pour garantir la paix et la sécurité.

En ayant tout cela à l'esprit, la Bosnie-Herzégovine insiste sur l'importance d'une approche intégrée, globale et coordonnée qui comprenne la mise en place de la bonne gouvernance, l'état de droit, la promotion des droits de l'homme, la consolidation des institutions, la réforme du secteur de la sécurité, la reconstruction et le développement économiques, afin de parvenir à une paix irréversible. Par ailleurs, nous croyons fermement qu'il faut particulièrement mettre l'accent sur l'autonomisation des femmes et leur plus grande participation aux efforts de consolidation de la paix, y compris les processus de développement.

Enfin, nous savons parfaitement que le Conseil de sécurité n'est pas chargé de prendre des décisions directement liées à la question du développement. Néanmoins, nous estimons que le Conseil peut, et devrait, contribuer, par son action, à créer dans les pays sortant de conflit des conditions propices au développement à long terme. Étant donné la corrélation qui existe entre la sécurité et le développement, et le rôle principal que joue le Conseil dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, il n'est pas exagéré de dire que cet organe investit déjà des efforts notables à cette fin. Néanmoins, pendant ses délibérations, le Conseil de sécurité devrait également s'efforcer de traiter les questions liées au développement avec l'attention qu'elles méritent, afin d'assurer une transition harmonieuse et efficace vers une paix viable et durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Luis Filipe Marques Amado, Ministre des affaires étrangères du Portugal.

M. Amado (Portugal) (*parle en anglais*) : Je félicite le Brésil de son accession à la présidence du Conseil. Je vous remercie également, Monsieur le Président, pour l'organisation du présent débat et pour la note de réflexion (voir S/2011/50) qui a été distribuée au préalable. Permettez-moi aussi de remercier le Secrétaire général pour sa déclaration, ainsi que Mme Sarah Cliffe et l'Ambassadeur Gasana pour leurs contributions à ce débat.

Puisque c'est la première fois que j'ai l'honneur de prendre la parole devant le Conseil de sécurité, je voudrais, au lieu de lire le texte qui a été distribué, faire part au Conseil de quelques réflexions relatives à la question qui fait l'objet de notre débat d'aujourd'hui.

Je voudrais tout d'abord faire une observation générale concernant la situation que nous connaissons dans le monde. Nous vivons une période de changements et de profondes transformations. Je pense que nous traversons l'une de ces périodes où l'histoire soudainement s'accélère, et où la raison de l'être humain a des difficultés à suivre ces changements et à réagir face à la situation créée par cette accélération de l'histoire.

Dans une situation pareille, nous devons assumer nos responsabilités particulières. Nous sommes des politiciens et, dans cette salle en particulier, nous avons cette responsabilité. La grande récession de 2009 nous l'a prouvé, nous nous trouvons au cœur d'un énorme processus de transformation, de restructuration de l'économie mondiale et de modification de la répartition des ressources et des richesses dans le monde, ainsi que d'un rééquilibrage des pouvoirs entre les nations et les régions. Les processus de paix ont des répercussions géopolitiques considérables dont nous ne saurions faire abstraction. Je pense que nous nous trouvons également au cœur d'un processus long, difficile, complexe, mais aussi très dangereux de reconfiguration de l'ordre géopolitique. Je pense que le Conseil de sécurité va se retrouver au centre du processus, et nous devons assumer cette responsabilité.

Pour maîtriser ce processus et éviter un affrontement mondial, nous devons nous attaquer à toutes les tensions, tous les conflits, toutes les situations de malaise, avec tact et, plus que jamais, collectivement. C'est pour cette raison que je m'associe totalement aux observations de Guido Westerwelle au sujet du rôle déterminant que la Commission de consolidation de la paix doit jouer au sein du système des Nations Unies.

J'estime que nous devons également examiner de manière plus approfondie les diverses situations auxquelles nous sommes confrontés dans le monde. À cet égard, nous avons évidemment besoin de prendre en considération l'interdépendance des dimensions politiques, de sécurité et de développement de ces situations. Nous devons réagir aux complexités de ces situations, et cela est absolument essentiel pour gérer les difficultés que nous avons à gérer.

Le moment choisi pour consacrer un débat à la question que nous traitons est également approprié étant donné les problèmes mondiaux auxquels nous sommes confrontés, et auxquels nous devons faire face de façon plus globale. Pour ce faire, les dimensions politiques, de sécurité et de développement doivent être examinées de la façon la plus appropriée.

À la fin des années 90, j'ai occupé le poste de ministre du développement, et j'ai pu me rendre compte pendant mon mandat à quel point il était difficile de concilier les dimensions sécuritaire et politique avec la politique de développement. Sur le terrain, il était toujours difficile non seulement de coordonner mais également de promouvoir l'interaction entre le secteur militaire et ceux de la sécurité et du développement. Les différents organismes présents sur le terrain avaient de nombreuses idées préconçues.

Heureusement, il semble que cette époque soit révolue. Un débat est engagé depuis longtemps à l'ONU, principalement sur la question de savoir comment gérer les conflits en Afrique, et un processus global se fait jour à cet égard. Je pense également qu'il était important d'avoir pu entendre, dans le cadre du débat d'aujourd'hui, l'intervention de Sarah Cliffe, de la Banque mondiale. J'ai eu le privilège de participer à certaines réunions de préparation de ce rapport extrêmement important, qui est, je le crois, le premier à aborder tous ces problèmes sous l'angle global indispensable pour faire face aux réalités d'aujourd'hui.

Enfin, je voudrais faire la remarque suivante sur la situation actuelle au Moyen-Orient. Le Ministre Westerwelle vient d'évoquer cette question précise devant le Conseil, mais je voudrais pour ma part souligner le point suivant. Étant donné la tournure des événements sur place, nous avons pour responsabilité fondamentale de gérer la tension géopolitique entre la guerre et la paix. Je voudrais donc ajouter ceci aux remarques faites par M. Westerwelle.

Plus que jamais, nous devons aborder de manière globale les réalités au Moyen-Orient. Envisager le conflit, les troubles et les tensions de manière fragmentée est une erreur. Si nous ne réglons pas les problèmes de manière globale dans les tout prochains mois ou les toutes prochaines années, en traitant à la fois les aspects politiques, de sécurité et de développement dans la région, je crains que nous ne soyons confrontés à une tragédie. Je suis convaincu que le Conseil de sécurité aura un rôle bien plus difficile à jouer si nous n'arrivons pas à gérer ces situations de manière plus globale, avec la participation de la communauté internationale dans son ensemble, notamment le Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Inde, S. E. M. S. M. Krishna.

M. Krishna (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la présidence brésilienne d'avoir organisé le présent débat. Le Brésil et l'Inde entretiennent une relation à part. Je suis très honoré de faire ma première apparition au Conseil sous la présidence brésilienne. L'Inde est de retour au Conseil de sécurité après 19 ans d'absence, 19 années pendant lesquelles l'Inde a connu des changements radicaux. Nous sommes convaincus qu'il est de notre intérêt commun que le Conseil de sécurité soit efficace et nous entendons œuvrer à son renforcement.

Le mahatma Gandhi, père de notre nation, a dit que la pauvreté était la pire forme de violence. La Charte des Nations Unies, qui reconnaît que la violence et le sous-développement sont interconnectés, engage l'ONU à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.

Ces 20 dernières années, la communauté internationale a investi un capital humain et matériel considérable dans les opérations de maintien de la paix et les initiatives de consolidation de la paix. Notre expérience collective des conflits nous enseigne que le développement pâtit de l'absence de paix. À l'inverse, l'absence de développement et de perspectives de progrès économique crée des conditions propices à la violence et à l'instabilité, lesquelles retardent encore plus le développement.

L'inégalité du processus de développement et les disparités qui existent aux niveaux régional, national et mondial entretiennent un cercle vicieux. Nous devons donc axer notre action sur la promotion du développement pour tous en encourageant l'activité économique et en garantissant les moyens de subsistance.

L'Inde amène à cette table près de 60 années d'expérience de lutte contre les nombreux problèmes liés à la transformation d'un patrimoine colonial en une nation dynamique moderne de 1 milliard d'habitants, qui s'emploient à réaliser leurs aspirations au sein d'un système démocratique fondé sur l'état de droit. L'Inde a pris des mesures importantes pour accroître rapidement l'importance et la portée de ses programmes de protection et de justice sociales. Ces dernières années, ces programmes garantissent 100 jours de travail à toutes les personnes vivant dans des zones rurales, la promulgation de la loi sur le droit à l'information dont l'objectif est d'aider nos citoyens à être mieux informés, le droit à l'éducation dont l'objectif est d'aider chaque Indien à toucher sa part des bénéfices résultant des progrès économiques du pays et à y contribuer, et l'initiative consistant à réserver aux femmes des sièges dans le Parlement national et dans les corps législatifs des États afin d'assurer qu'elles prennent une part égale à la réalisation de nos progrès, et à porter à 50 % leur participation aux organes locaux.

Le développement doit aller de pair avec l'inclusivité et la tolérance. Dans ce contexte, je voudrais citer ce qu'a déclaré le Premier Ministre, M. Manmohan Singh :

> « L'objectif du processus de développement doit être d'inclure tous les membres de notre société, en particulier les marginalisés. Cela permettra non seulement d'élargir les assises du développement, mais également de renforcer la capacité du Gouvernement à s'acquitter de son rôle fondamental en matière de développement. »

Les enseignements tirés de l'inclusivité peuvent également s'appliquer aux efforts internationaux déployés pour maintenir la paix et la sécurité. Le processus de mise en œuvre d'un accord de paix doit aller de pair avec la fourniture d'une assistance humanitaire et de secours d'urgence, la reprise de l'activité économique et la mise en place d'institutions politiques et administratives qui améliorent la gouvernance et incluent tous les acteurs concernés, en particulier les faibles et les défavorisés.

Nous jugeons très encourageants les efforts déployés par l'Union africaine pour développer les capacités de reconstruction. Le succès du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs fournit des enseignements d'une grande pertinence pour l'appropriation nationale.

La communauté internationale doit garantir un flux de ressources prévisible et plus efficace. Il est intéressant de noter que le budget de maintien de la paix de l'ONU, qui est d'environ 8 milliards de dollars par an, est supérieur aux budgets combinés du Programme des Nations Unies pour le développement et de l'UNICEF. Il est clair qu'il faut considérablement augmenter les dépenses consacrées au développement pour que celles-ci aient un impact sur les problèmes de sécurité. Il nous faut également veiller à ce que les

mécanismes de sécurité collective aillent de pair avec les efforts que nous déployons collectivement pour que les progrès économiques réduisent les causes persistantes de l'insécurité au niveau mondial.

La Première Ministre, Mme Indira Gandhi, disait que « la force d'une nation consiste finalement en ce qu'elle peut faire par elle-même, et non pas en ce qu'elle peut emprunter à d'autres ». La communauté internationale peut encourager, motiver et faciliter. Elle ne peut pas imposer de solutions. La tentation de créer une nouvelle orthodoxie, de parler de haut au lieu d'écouter, doit être évitée à tout prix.

Aucun pays n'a fourni de contingents aussi nombreux aux opérations de maintien de la paix que l'Inde. Nos forces de maintien de la paix ont été les premières à consolider la paix. Nous sommes également déterminés à contribuer, aux niveaux bilatéral et multilatéral, aux initiatives de développement. Dans cette optique, nous œuvrons par le biais du mécanisme IBAS – Inde, Brésil et Afrique du Sud – avec l'Union africaine et les groupes régionaux africains à promouvoir les perspectives Sud-Sud sur le développement et la sécurité.

Il faut réformer le dispositif international de maintien de la paix et de la sécurité et de consolidation de la paix. Les pouvoirs – au niveau mondial – et les capacités de remédier aux problèmes sont beaucoup plus dispersés qu'ils ne l'étaient il y a six décennies. Il faut faire face aujourd'hui à ces réalités.

Nous comprenons les espoirs que suscite notre mandat au Conseil. Nous sommes extrêmement conscients de la nécessité d'établir une coordination efficace entre les cinq membres permanents et les membres élus, en particulier ceux dont il a été reconnu qu'ils sont qualifiés pour devenir des membres permanents. Nous sommes tous d'accord sur les questions concernant la paix et la sécurité internationales. Je note avec satisfaction que ce processus de coopération plus étroite progresse.

Je voudrais, en guise de conclusion, réaffirmer que l'Inde est résolue à mettre sa vaste expérience – plus de six décennies d'édification de la nation – à la disposition des efforts déployés par la communauté internationale en faveur du renforcement du développement et de la sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) *:* Je donne maintenant la parole à S. E. M. Paul Bunduku-Latha, Ministre délégué auprès du Ministre des affaires étrangères de la République gabonaise.

M. Bunduku-Latha (Gabon) : Monsieur le Président, je tiens d'abord à vous rendre un hommage appuyé, à vous-même et à votre pays, le Brésil, pour l'initiative de ce débat ministériel sur l'interdépendance entre la sécurité et le développement dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Permettez-moi, au nom de la délégation gabonaise et de son gouvernement, de remercier S. E. M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, pour son engagement constant en faveur de la paix et du développement dans le monde. Je voudrais aussi remercier mon ami Eugène-Richard Gasana, Président de la Commission de consolidation de la paix, pour sa déclaration, ainsi que Mme Sarah Cliffe, pour la qualité de son rapport sur les conflits et pour la pertinence de son intervention.

Alors que la fin de la guerre froide annonçait une ère nouvelle de sécurité et de paix internationales, il est apparu de nouvelles formes de conflit dans le monde. Ces nouveaux conflits se manifestent par des crises internes, auxquelles se sont ajoutées les menaces à la paix et à la sécurité telles que le terrorisme, la drogue, le crime international organisé et la prolifération des armes légères.

À ce sujet, nous n'aurons cesse de rappeler que le Président Omar Bongo Ondimba, durant son magistère, n'avait ménagé aucun effort pour se consacrer, au moyen des médiations diverses, à la résolution des conflits dans la sous-région d'Afrique centrale et des Grands Lacs. Le succès de son action en la matière reposait sur la méthode consistant à encourager en permanence le dialogue, la tolérance et la paix. Par ailleurs, avec ses pairs de l'Afrique centrale, le Gabon a contribué à la mise en place des instruments de prévention et de règlement des conflits et de consolidation de la paix.

Suivant la même orientation, le Président de la République gabonaise, S. E. M. Ali Bongo Ondimba, poursuit l'œuvre de son illustre prédécesseur. De ce fait, son projet de société axé sur le triptyque « paix, développement, partage » demeure la parfaite illustration du lien indissociable entre la sécurité et le développement. C'est dire combien il est illusoire de penser un développement sans solidarité. De même, aucun État ne peut parvenir au développement sans la prise en compte des notions de paix et de sécurité.

Comme l’affirmait, jadis, le pape Paul VI, le nouveau nom de la paix est le développement. C’est ici donc l’occasion de relever tout l’intérêt des États de renforcer les processus de cohésion sociale par la promotion du bien-être des populations et par l’impulsion des politiques favorables à la consolidation des infrastructures de base et à l’amélioration des cadres de vie.

En effet, les populations du monde aspirent non seulement à vivre en paix et en sécurité, mais également à une existence prospère, par leur participation active au développement économique et social de leurs nations. Le chômage des jeunes, la défaillance des systèmes éducatifs et sanitaires, l’absence de perspectives économiques et d’une couverture sociale fiable peuvent, à la longue, devenir des facteurs déstabilisants. Aussi déconcertant soit-il, dans de nombreux pays, le terrorisme continue de se nourrir de la détresse des populations et constitue aujourd’hui, l’une des plus grandes menaces à la paix et à la sécurité internationales.

L’actualité internationale récente révèle avec force à quel point la précarité peut engendrer des revendications porteuses de mutations sociales et politiques profondes. On a vu ainsi dans de nombreux pays des émeutes de la faim dégénérer en révoltes populaires aux effets déstabilisants pour la paix et la sécurité.

La sécurité et le développement ne sont donc pas seulement que des exigences, mais ces concepts demeurent étroitement liés et constituent les deux faces d’une même réalité. De ce fait, si l’on peut admettre que la pauvreté ou l’absence de développement est la cause de conflits, l’on peut aussi affirmer que la misère des peuples accroît considérablement les risques d’instabilité et de violence. Mieux encore, si les crises et les violences n’expliquent pas à elles seules l’absence de progrès économique et social dans les nations, il n’en demeure pas moins qu’elles restent un frein au développement.

Je me réjouis donc, au nom du Gouvernement gabonais, de constater que le thème choisi ici, qui est l’interdépendance entre la sécurité et le développement dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité internationales, correspond à la politique d’émergence prônée par le Président Ali Bongo Ondimba, qui attache également une importance particulière aux questions relatives à l’amélioration du statut de la femme, de la veuve et de l’orphelin, des personnes handicapées, à la lutte contre les pandémies ou à l’écologie. Parallèlement, la bonne gouvernance, la justice sociale, l’état de droit, le respect de la légalité républicaine et des droits de l’homme, la liberté d’expression, la démocratie pluraliste, la lutte contre la corruption, de même que l’acceptation des résultats électoraux issus de scrutins libres et transparents constituent assurément des facteurs indispensables à la stabilité des États et à la dynamique de développement.

Les conclusions du débat du 21 janvier dernier relatif au renforcement des infrastructures institutionnelles (voir S/PV. 6472), organisé sous la présidence de la Bosnie-Herzégovine, ont souligné la nécessité de la prise en main nationale par les États en situation postconflit. En effet, l’appropriation nationale du processus de paix est essentielle pour le rétablissement de la sécurité et la promotion du développement. Le relèvement de ces États sera d’autant plus durable qu’il s’appuiera sur les capacités de leurs populations et sur la crédibilité de leurs institutions. Par ailleurs, il importe que ces États assurent un contrôle effectif de leurs ressources naturelles, car l’exploitation et le commerce illicites de celles-ci constituent une entrave au développement et à la paix.

Ma délégation reste convaincue de la nécessité d’associer dans les processus politiques tous les acteurs nationaux, tant publics que privés, y compris la société civile. De même, une coopération étroite entre tous les acteurs nationaux et internationaux est indispensable au succès des efforts de nos États. C’est pourquoi nous sommes persuadés qu’une meilleure coordination entre tous les organes du système des Nations Unies permettra aux États de parvenir à un développement économique et social, indispensable à une paix durable.

La sécurité et le développement sont deux notions qui entretiennent des liens étroits et dynamiques, tant sur le plan conceptuel que pratique. L’un vise à accroître la liberté de choix, tandis que l’autre permet de réaliser ces choix dans un environnement sûr. Il paraît donc crucial que l’Organisation des Nations Unies accorde davantage à la prévention des conflits un rôle central dans sa stratégie politique et sécuritaire internationale. Notre débat d’aujourd’hui s’inscrit également dans cette logique. C’est pourquoi mon pays, le Gabon, demeure résolument engagé dans la prévention des conflits comme instrument privilégié de promotion de la paix, de la sécurité et du développement harmonieux des nations.

Enfin, avant de conclure, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous savoir gré de la déclaration présidentielle présentée pour adoption et à laquelle je réitère le soutien de ma délégation.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous voudrions féliciter la délégation brésilienne d'avoir organisé le présent débat sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales qui met l'accent sur les relations d'interdépendance entre la sécurité et le développement. Nous souhaitons la bienvenue au Conseil à S. E. le Ministre Antonio Patriota, et nous nous réjouissons de le voir présider cette séance. Nous saluons la présence et la participation à ce débat des Ministres des affaires étrangères de l'Inde, de l'Allemagne, de la Colombie, de la Bosnie-Herzégovine et du Portugal, ainsi que du Vice-Ministre du Gabon. Malheureusement, la Ministre des affaires étrangères de mon pays, Mme Nkoana-Mashabane, n'a pas pu être des nôtres aujourd'hui. Elle transmet ses meilleurs vœux au Conseil et est convaincue que la présente séance donnera des résultats fructueux.

Nous remercions également le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, le Président de la Commission de consolidation de la paix, M. Eugène-Richard Gasana, Représentant permanent du Rwanda, et la représentante de la Banque mondiale, Mme Cliffe, de leurs contributions instructives.

Nous remercions la délégation brésilienne du document de réflexion qu'elle a préparé en vue de ce débat (S/2011/50, annexe). Ma délégation va insister sur cinq domaines clefs : la nature changeante des conflits et le lien entre la sécurité et le développement, le rôle des organisations régionales, la coopération Sud-Sud, les démarches intégrées, ainsi que la mobilisation et la coordination des ressources.

Depuis 1945, l'ONU s'est vue confier la tâche et la responsabilité de s'occuper de ces questions critiques que sont la paix, la sécurité, les droits de l'homme et le développement, dans le cadre défini par la Charte des Nations Unies.

Le rapport de l'Organisation des Nations Unies, intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous », souligne que :

> « Outre que le développement, la sécurité et le respect des droits de l'homme sont impératifs, ils se renforcent mutuellement […] il n'y a pas de développement sans sécurité, il n'y a pas de sécurité sans développement, et il ne peut y avoir ni sécurité, ni développement si les droits de l'homme ne sont pas respectés. Si le combat n'est pas livré sur tous ces fronts, aucune victoire ne sera possible. » (*A/59/2005, par. 16 et 17*)

Dans ce contexte, l'Afrique du Sud est convaincue que les objectifs de paix et de stabilité dans le monde resteront hors d'atteinte tant que nous ne tiendrons pas compte du lien qui existe entre sécurité et développement. Forts de cette conviction, nous envisageons notre propre développement comme inextricablement lié à la paix et à la sécurité de l'Afrique australe, de l'ensemble du continent africain et du reste du monde.

La nature des conflits actuels démontre que, dans une large mesure, ceux-ci sont précipités par des différends liés au développement économique, notamment l'accès aux ressources minérales, le partage inéquitable des richesses et du pouvoir, la mauvaise gouvernance, la non-participation des populations aux processus démocratiques et la corruption, pour ne citer que quelques exemples. Dans le contexte de l'Afrique, l'exploitation illégale des ressources naturelles a contribué à alimenter les conflits. En conséquence, il importe d'aider les pays sortant d'un conflit à gérer et à redistribuer les recettes issues de ces ressources de façon à améliorer les moyens d'existence des populations.

Le fait pour le Conseil de prendre en considération les relations d'interdépendance entre la sécurité et le développement dans ses activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales ne signifie pas nécessairement qu'il usurpe les fonctions de développement exercées par d'autres organes du système des Nations Unies. Cela signifie simplement que le Conseil doit tenir compte des aspects sociaux et de développement dans les délibérations qu'il mène conformément au mandat que lui confère la Charte.

L'Afrique du Sud estime qu'il est essentiel d'intégrer les aspects de développement dans les efforts internationaux en matière de prévention, de règlement et de gestion de conflits et de consolidation de la paix après les conflits. À cet égard, nous nous félicitons du travail de l'Équipe de l'alerte rapide et de

l'action préventive et de l'examen actuellement en cours au sein du Conseil économique et social.

Nous saluons également le travail accompli par d'autres membres de la communauté internationale, notamment les institutions financières internationales, et la Banque mondiale en particulier, qui sont des partenaires importants et décisifs pour allier efforts de paix et développement dans les pays sortant d'un conflit. De même, nous soulignons qu'il est nécessaire que les activités menées, notamment les stratégies pour la réduction de la pauvreté, tiennent compte de la situation particulière de chaque pays et soient prises en main au niveau national.

En outre, les entreprises privées et institutions internationales doivent prendre part aux efforts de développement pour améliorer les conditions de vie de la population en créant des emplois, en particulier pour les groupes vulnérables, tels les jeunes et les membres des groupes armés démobilisés et démilitarisés, afin d'assurer des moyens d'existence durables. À cet égard, on ne saurait trop insister sur la nécessité de mettre en place des systèmes de sécurité sociale solides.

Le développement exige une quantité considérable de ressources dont la plupart des pays qui sortent d'un conflit ne disposent pas. C'est pourquoi nous encourageons la communauté internationale à fournir, en temps voulu, des ressources suffisantes et prévisibles aux programmes de consolidation de la paix et de développement après les conflits.

En créant la Commission de consolidation de la paix en 2005, la communauté internationale a reconnu la nécessité de combler le fossé entre maintien et consolidation de la paix, confirmant ainsi les relations d'interdépendance entre sécurité et développement. De même, nous nous félicitons que le Conseil de sécurité soit conscient du lien qui existe entre la paix, la sécurité et le développement, ce qui se traduit dans les approches intégrées du maintien de la paix adoptées aujourd'hui. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction le fait que certaines opérations de maintien de la paix et missions politiques des Nations Unies, notamment la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et d'autres, comprennent des composantes civiles axées sur les piliers du développement et de la sécurité.

Tous les membres du Conseil de sécurité se félicitent des résultats du référendum historique au Sud-Soudan. La communauté internationale doit être consciente des énormes besoins de développement du nouvel État indépendant du Sud-Soudan. La mission qui succédera éventuellement à la Mission des Nations Unies au Soudan devra intégrer, dans son mandat, un solide volet axé sur le renforcement de l'État, des institutions et des capacités tout en traitant les questions relatives à la sécurité, au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration et à la réforme du secteur de la sécurité, entre autres.

L'Afrique du Sud appelle également au renforcement et à la consolidation de la coopération et de la mise en commun des informations entre le Conseil de sécurité et d'autres organes ou organismes système tels que la Commission de consolidation de la paix, le Conseil économique et social et le Programme des Nations Unies pour le développement afin de concrétiser les relations d'interdépendance essentielles entre sécurité et développement. Ma délégation appuie pleinement l'appel à un renforcement de la cohérence, de la coordination et des échanges entre les différents organes et organismes du système des Nations Unies.

Nous encourageons le Conseil à saisir cette occasion pour tirer le meilleur parti du rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix pour ce qui est du développement socioéconomique et d'autres questions liées à la consolidation de la paix. Nous préconisons également une coordination étroite entre toutes les parties prenantes, y compris en faisant participer les femmes et la société civile aux efforts de consolidation de la paix et de développement.

Les organisations régionales et sous-régionales ont un rôle décisif à jouer dans les efforts visant à promouvoir le lien entre sécurité et développement. L'Union africaine, au fil des ans, a démontré sa volonté de contribuer au règlement des conflits africains et de favoriser le développement socioéconomique sur le continent. À cet égard, la stabilisation de l'Afrique doit être étayée par des programmes socioéconomiques concrets. L'Union africaine a adopté le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique en tant que mécanisme clef pour appliquer ce modèle de développement socioéconomique.

L'Union africaine a également adopté un programme de reconstruction et de développement après les conflits. Cet instrument vise à promouvoir des programmes de reconstruction et de développement

dans les pays qui sortent d'un conflit et à générer des dividendes de la paix qui favorisent une paix et une stabilité durables. La création de communautés économiques régionales au niveau sous-régional et la mise en place de mécanismes de règlement des conflits au sein de ces structures sont des mesures indispensables pour assurer une paix durable grâce à un développement économique soutenu.

L'Afrique du Sud continue de s'employer, dans les instances bilatérales, trilatérales et multilatérales, à promouvoir le développement en tant que mesure de prévention des conflits s'inscrivant sur le long terme. Dans le contexte Sud-Sud, le dispositif mis en place par l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud joue un rôle important en faveur du développement grâce à des projets menés en Haïti, en Palestine, en Guinée-Bissau, au Burundi et en Sierra Leone, entre autres. En outre, l'Afrique du Sud met actuellement en place une agence sud-africaine de partenariat pour le développement qui jouera un rôle considérable à l'appui du développement socioéconomique et du développement des ressources humaines dans les pays du Sud, en Afrique en particulier, notamment par la mise en place d'une coopération trilatérale avec les pays du Nord.

Pour terminer, ma délégation appuie le projet de déclaration présidentielle qui sera adopté à la fin de la présente séance. Nous espérons que le débat d'aujourd'hui mettra en évidence la nécessité de tenir compte du développement dans le règlement des situations de conflit dont le Conseil est saisi et renforcera ainsi l'efficacité des travaux de cet organe.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Chine.

M. Li Baodong (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Brésil d'avoir pris l'initiative de convoquer le présent débat public sur la question importante des relations d'interdépendance entre sécurité et développement. Je salue la présence au Conseil de S. E. M. Patriota, Ministre des affaires étrangères, qui préside cette séance.

Je remercie le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Gasana, et la Représentante spéciale de la Banque mondiale, M[me] Cliffe, de leurs déclarations.

La sécurité et le développement sont liés et se renforcent mutuellement. La sécurité est une condition préalable du développement et le développement n'est possible que dans un environnement de paix et de stabilité. Le développement garantit la sécurité. Une paix durable ne peut être assurée que par un développement soutenu. Le maintien de la paix et la promotion du développement sont des mandats importants de l'ONU, consacrés par la Charte. Le Conseil de sécurité doit accorder une grande importance au lien qui existe entre sécurité et développement. Je voudrais insister sur les cinq points suivants.

Premièrement, nous devons consacrer davantage de ressources au développement et éliminer les causes des conflits. La pauvreté et le sous-développement sont les causes premières des conflits et du terrorisme. La communauté internationale, l'ONU en particulier, doit mettre davantage l'accent sur la promotion du programme de développement international. Les pays développés doivent accroître le montant de leur aide au développement, alléger la dette des pays en développement, ouvrir leurs marchés, transférer les technologies et aider les pays en développement à atteindre le plus rapidement possible les objectifs du Millénaire pour le développement.

Deuxièmement, le développement doit s'ancrer dans des environnements à l'abri des guerres et des troubles. L'ONU et le Conseil de sécurité doivent énergiquement promouvoir une culture de paix et encourager et appuyer le règlement pacifique des différends par le dialogue, la consultation, les bons offices et la médiation. Il faut s'écarter de l'emploi ou de la menace de la force dans les relations internationales.

Troisièmement, il faut axer davantage les efforts sur la consolidation de la paix pour prévenir une reprise des conflits. Dans les pays ou les régions sortant d'un conflit, des progrès doivent être accomplis simultanément au niveau politique et en matière de sécurité et de développement, tout au long du processus de développement et de reconstruction. Il faut accélérer le renforcement des capacités dans les pays sortant d'un conflit afin d'améliorer la gouvernance, d'assurer les services de base et de réaliser des avancées en matière de développement et de reconstruction pour permettre aux populations de bénéficier le plus tôt possible des dividendes de la paix. On contribuera ainsi à consolider le processus de réconciliation politique et à stabiliser la situation. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies peuvent largement contribuer à un redressement, à un développement et à une reconstruction rapides.

Quatrièmement, les organismes des Nations Unies et les organisations internationales compétents en matière de sécurité et de développement doivent mieux coordonner leurs activités et créer des synergies. La responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales revient au Conseil de sécurité mais, dans le cadre du renforcement de la consolidation de la paix et du développement, la Commission de consolidation de la paix, les organismes des Nations Unies compétents en matière de développement et les institutions de Bretton Woods doivent jouer pleinement leur rôle.

Cinquièmement, l'ONU et le Conseil de sécurité doivent prêter davantage attention à l'Afrique. Soixante-dix pour cent des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil concernent l'Afrique. Les liens d'interdépendance entre paix et développement sont plus prononcés en Afrique. Il ne saurait y avoir de prospérité ou de stabilité internationales sans la paix et le développement en Afrique. La communauté internationale doit accroître son appui au développement de l'Afrique et son aide à chaque pays africain, à l'Union africaine et aux autres organisations régionales et sous-régionales afin de maintenir la paix et la sécurité sur ce continent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante du Nigéria.

Mme Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier la présidence brésilienne d'avoir retenu ce thème pour le présent débat. Depuis le Sommet de Rio en 1992, le Brésil fait montre d'un esprit d'initiative incontestable sur la question de la sécurité et du développement. Nous sommes convaincus qu'il continuera vigoureusement à jouer ce rôle de chef de file alors que nous nous préparons pour la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012. Le Conseil a souvent prôné l'adoption d'une démarche intégrée dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement. Le présent débat nous rapproche de la réalisation de cette aspiration.

Je tiens par ailleurs à remercier le Secrétaire général de son exposé instructif, ainsi que Mme Cliffe de l'éclairage qu'elle nous a fourni sur cette question complexe et multiforme. Je salue également mon collègue l'Ambassadeur Gasana que je remercie de son importante contribution.

Bien que le développement n'entre pas strictement dans le cadre des attributions du Conseil de sécurité, nous savons qu'il existe non seulement un lien inextricable mais une corrélation entre sécurité et développement. Notre action, qu'il s'agisse du maintien de la paix, de la consolidation de la paix ou de la diplomatie préventive, ne peut et ne doit s'effectuer en vase clos. Dans son rapport de 2005 intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » (A/59/2005), le Secrétaire général d'alors, M. Kofi Annan, nous disait, comme l'a déjà rappelé l'Ambassadeur sud-africain, qu'il n'y a pas de développement sans sécurité, pas de sécurité sans développement et qu'il ne peut y avoir ni sécurité, ni développement si les droits de l'homme ne sont pas respectés. Au Sommet mondial de 2005, nos dirigeants ont souligné la nécessité de traduire cette prise de conscience conceptuelle en actes concrets sur le terrain et au niveau du Conseil de sécurité – qui, dois-je le souligner, est bien placé pour promouvoir ce processus. Lorsque nous plaidons pour que des efforts de développement soient menés en parallèle des activités directement liées à la paix et à la sécurité, nous travaillons en fait à la réalisation de nos objectifs de prévention des conflits, qui sont au cœur même des obligations que nous impose la Charte.

Le projet de déclaration présidentielle dont nous sommes saisis aujourd'hui convient que donner aux acteurs nationaux, dès les premiers stades, la possibilité de définir les priorités en matière de sécurité et de développement permet à coup sûr de garantir l'adhésion durable au processus et la viabilité de son impact. Nous devons impérativement nous rappeler qu'en matière de rétablissement de la sécurité dans un pays, nous ne sommes qu'un acteur parmi tant d'autres à œuvrer en faveur de la stabilité à long terme.

Cette approche à long terme est cruciale, car empêcher le retour du conflit aide à préserver les acquis du développement, qui sont souvent les premiers à pâtir de la guerre. De fait, la complémentarité entre sécurité et développement peut aussi se traduire par un déploiement plus efficace des efforts et des ressources en faveur du développement et de la sécurité. En outre, en insistant sur des questions de principe comme la pleine participation des femmes aux processus de paix et de gouvernance, la création d'emplois pour les jeunes et la promotion des droits de l'homme, nous pouvons aider une société sortant d'un conflit à instaurer une paix durable. Notre travail, ici au Conseil, de renforcement des gouvernements, de la société civile et du secteur privé est essentiel pour

pouvoir passer sans heurt du maintien à la consolidation de la paix et, en définitive, au retrait en temps voulu et à la paix durable.

Bien qu'il incombe avant tout aux gouvernements nationaux de préserver une société pacifique et juste, l'expertise que peut apporter le système des Nations Unies aux sociétés qui sont sur le point de basculer peut radicalement changer la donne. Je voudrais souligner que la Commission de consolidation de la paix est un interlocuteur clef à cet égard. La Sierra Leone est un exemple vivant de la manière dont la Commission peut réunir l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux concernés aux fins d'élaborer une stratégie de consolidation de la paix à long terme. Il ne faut pas laisser s'essouffler la dynamique suscitée par l'examen de la Commission effectué l'année dernière. Nous espérons sincèrement que le Conseil de sécurité va resserrer les contacts avec la Commission de consolidation de la paix.

Beaucoup de pays en développement, notamment ceux qui connaissent des troubles récemment, abritent une forte population de jeunes, ce qui exerce des pressions sur des marchés du travail déjà fort saturés, un phénomène parfaitement expliqué dans la note de réflexion qui accompagne le Rapport 2001 sur le développement dans le monde de la Banque mondiale. Ces problèmes sont exacerbés par la marche inexorable de la mondialisation, qui a accru les richesses mondiales tout en accentuant les disparités à l'échelle des pays, des régions et du monde. Les défis du paradigme sécurité-développement sont particulièrement évidents en Somalie, par exemple, où il est largement admis que le chômage des jeunes, la pauvreté et l'inefficacité de l'administration publique sont les principaux facteurs de la persistance du problème de la piraterie. Les activités de développement peuvent aider à remettre sur pied les économies, jouant ainsi un rôle crucial de prévention des conflits. Voilà pourquoi il est important que les organismes des Nations Unies directement concernés par le développement disposent des ressources et d'un appui politique nécessaires pour être efficaces.

Le Nigéria prend très au sérieux sa responsabilité de favoriser la paix grâce au développement. En 2009, le Fonds spécial du Nigéria a approuvé un allègement de la dette du Burundi et du Togo de l'ordre de 0,7 million d'unités de compte. Alléger de la sorte la pression budgétaire permet le lancement d'activités de développement internes. De plus, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a fourni un appui considérable à la Guinée-Bissau et à d'autres membres sous diverses formes, notamment la vente de pétrole brut à des prix préférentiels. Ces mesures visent à promouvoir l'intégration économique sous-régionale comme point d'ancrage d'une paix durable dans notre sous-région.

Le Conseil de sécurité a la tâche et les moyens de promouvoir des politiques sécuritaires qui intègrent le développement pour aider l'humanité à en finir progressivement avec le fléau de la guerre. Grâce à notre action en ce sens, nous pouvons aider les pays à éviter les conflits et à récolter les fruits du développement. Tous les peuples méritent de vivre à l'abri du besoin et de la violence. Le développement est donc en soi synonyme de liberté. Toutefois, j'estime que nous n'aurons accompli notre tâche qu'à moitié, si nous ne prenons pas conscience de l'impact de nos politiques sur une société en quête de développement et d'une liberté plus grande.

Je voudrais souligner que l'examen du paradigme développement-sécurité par le Conseil aujourd'hui ne doit en aucun cas être perçu comme un empiètement sur le travail de l'Assemblée générale ou du Conseil économique et social. Il constitue, au contraire, le chaînon politique manquant si essentiel pour promouvoir la synergie dans le partenariat de l'ONU pour la paix, la sécurité et le développement. En appuyant l'appel à un nouveau consensus en matière de sécurité fondé sur la corrélation entre sécurité et développement, nous reconnaissons que le développement est véritablement le socle de la paix. Nous espérons que le Conseil fera fond sur le présent débat pour consolider son rôle s'agissant d'aider les pays à passer de la guerre à une paix irréversible et durable. Il s'agit d'un appel à l'établissement d'une coopération véritable et, à la vérité, d'un appel à concrétiser l'engagement que nous avons pris de veiller à ce que le système des Nations Unies soit uni dans l'action.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des États-Unis.

Mme DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis tiennent à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat sur cet important sujet. Nous remercions également le Secrétaire général, l'Ambassadeur Gasana et Mme Cliffe de leurs observations avisées.

Les liens entre sécurité et développement sont complexes mais indiscutables. La paralysie du

développement et les conflits violents sont une double peine subie par beaucoup trop de personnes et de pays dans le monde. Le conflit et la violence appauvrissent et compromettent gravement les acquis du développement du fait des déplacements, de la maladie et du désespoir qu'ils entraînent. Bien que la pauvreté à l'échelle mondiale ait connu un recul sans précédent ces dernières années, les pays ravagés par le conflit et en proie à la violence n'ont pas bénéficié de cette tendance. Les statistiques sont saisissantes, comme nous l'apprennent des études récentes publiées par la Banque mondiale et par d'autres. Une personne vivant dans un pays en conflit a deux fois plus de chances d'être sous-alimentée qu'une personne vivant dans un autre pays en développement, quel qu'il soit; trois fois plus de chances de ne pas être en mesure de scolariser ses enfants; deux fois plus de chances de voir ses enfants mourir avant d'atteindre l'âge de 5 ans et deux fois plus de chances de ne pas avoir accès à l'eau potable. Par ailleurs, aucun pays à faible revenu touché par un conflit n'est en passe d'atteindre un seul des objectifs du Millénaire pour le développement.

La pauvreté et l'absence de perspectives économiques contribuent également à la violence, comme l'a déclaré le Président Obama en septembre dernier au Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement (voir A/65/PV.9). Quand des millions de pères ne parviennent pas à subvenir aux besoins de leur famille, le désespoir s'installe et peut engendrer l'instabilité et l'extrémisme violent. Nous avons entendu aujourd'hui que la lutte contre la pauvreté et les conflits nécessite que nous donnions la priorité aux capacités nationales essentielles, notamment en ce qui concerne l'état de droit, la justice et la sécurité, et que nous créions rapidement des emplois et des perspectives économiques. Nous avons également entendu qu'il était indispensable d'associer les femmes aux prises de décisions sur les grandes questions politiques, sécuritaires et économiques.

Les États-Unis sont tout à fait d'accord. Nous constatons en effet que ces questions jouent un rôle dans presque toutes les situations de conflit dont est saisi le Conseil. En République démocratique du Congo, l'une des priorités clefs de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation est d'aider à renforcer le secteur judiciaire en formant des agents de police congolais et en apportant un appui aux magistrats dans les tribunaux. Au Libéria, nous avons vigoureusement appuyé l'accent placé par le Gouvernement sur l'électrification des zones rurales en tant que mesure de confiance déterminante, et nous nous sommes également félicités de l'appui que la Commission de consolidation de la paix a fourni à la première série d'efforts déployés par Monrovia pour qu'il y ait plus d'agents de police et de magistrats formés dans les communautés rurales. En Afghanistan, nous avons insisté auprès de la communauté internationale pour que les efforts se concentrent sur la relance du secteur agricole, autrefois prospère, et ce, pour proposer des solutions économiques durables autres que la production de stupéfiants. En Haïti, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation a réalisé un travail considérable de concert avec la Police nationale haïtienne pour gagner la confiance de la population et renforcer la primauté du droit. Nous n'avons de cesse d'insister sur le renforcement des capacités nationales essentielles car nous savons que, tant que les infrastructures indispensables à la paix ne sont pas en place, les pays ne peuvent pas progresser.

Il y a 20 ans, nous commencions tout juste à comprendre qu'il existait une corrélation entre sécurité et développement. Il y a un peu plus d'une décennie, nous avons commencé à incorporer systématiquement des éléments de consolidation de la paix dans les mandats de maintien de la paix. Il y a cinq ans, nous avons créé la Commission de consolidation de la paix pour promouvoir la cohérence et la coordination entre les acteurs de la sécurité et du développement. Et ces deux dernières années, nous avons tenu huit débats thématiques distincts sur la consolidation de la paix et les questions associées. Malgré cela, nous n'avons pas parcouru le chemin que nous aurions dû parcourir. Quatre-vingt-dix pour cent des conflits actuels se produisent dans des pays où nous ne sommes pas parvenus à consolider la paix après la guerre. Il n'y a pas de réponse toute faite en la matière, et il faut se garder de surestimer le rôle de la communauté internationale dans le règlement de problèmes profondément ancrés qui couvaient peut-être depuis des décennies. En dernier ressort, chaque pays tient la paix entre ses mains.

Nous devons néanmoins faire davantage. Certains domaines en particulier sont prêts pour des idées nouvelles. Premièrement, tout en étant au premier chef responsables de la reconstruction de leur pays, les acteurs sollicitent souvent l'assistance opportune d'experts internationaux compétents. Nous sommes encouragés par les premiers exposés sur le prochain rapport de l'examen international des capacités civiles, qui met l'accent sur des dispositifs plus diversifiés et

plus souples en matière d'appui civil international aux activités cruciales de renforcement de l'État. Nous attendons avec intérêt de pouvoir examiner les recommandations de ce rapport quand nous passerons en revue les opérations de maintien de la paix.

Deuxièmement, nous estimons qu'il est possible de trouver de nouveaux moyens de faire en sorte que les opérations de maintien de la paix de l'ONU aient un effet positif sur la vie quotidienne des communautés qui les accueillent : par exemple, en utilisant les capacités d'ingénierie disponibles pour réparer une route ou dégager des débris ou en accroissant les achats auprès des fournisseurs locaux pour aider à relancer l'économie locale. Nous devons être ouverts à de telles idées, sans exiger toutefois des soldats de la paix qu'ils entreprennent des activités de développement clefs pour lesquelles d'autres sont mandatés ou plus qualifiés.

Troisièmement, l'ONU à elle seule ne dispose pas des ressources ou des capacités lui permettant d'aider à reconstruire totalement les institutions publiques après un conflit. Nous nous félicitons donc que la Banque mondiale ait été invitée à nous présenter un exposé aujourd'hui. Le Conseil de sécurité doit avoir un dialogue sérieux et constant avec les institutions de Bretton Woods, les banques multilatérales de développement et les donateurs principaux, qui sous-estiment souvent des aspects clefs du relèvement.

En décembre dernier, les États-Unis ont présidé une réunion extraordinaire du Conseil de sécurité qui a permis à la nouvelle génération de faire entendre sa voix. Des jeunes du monde entier ont envoyé des courriels et des vidéos transmettant tous le même message : ils aspirent à la paix, ils s'inquiètent des situations qui pourraient déclencher un conflit et voient un lien très net entre la sécurité et le développement. Grâce au débat que vous avez convoqué aujourd'hui, Monsieur le Président, le Conseil de sécurité donne la preuve que leurs voix ont été entendues.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Fédération de Russie.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Il nous plaît de vous souhaiter la bienvenue, Monsieur le Ministre, en votre qualité de Président du Conseil de sécurité.

Dans le monde interdépendant d'aujourd'hui, les questions de développement sont étroitement liées aux questions de sécurité. La Fédération de Russie estime qu'un développement socioéconomique durable est un élément essentiel du système de sécurité collective contemporain. Les défis et problèmes mondiaux en matière de développement tels que le dénuement et la pauvreté, les migrations, l'accès limité aux ressources hydriques, énergétiques et alimentaires, le trafic d'armes, les pandémies et les maladies infectieuses, les catastrophes naturelles et les catastrophes environnementales causées par l'homme peuvent avoir des conséquences négatives sur la paix, la stabilité et la sécurité, et peuvent dans certains cas déclencher un conflit international. Ces problèmes doivent bien entendu être examinés en profondeur par les organismes spécialisés compétents du système des Nations Unies et leurs partenaires.

En outre, la possibilité pour le Conseil de sécurité de recevoir, comme le prévoit la Charte, des rapports spéciaux du Conseil économique et social, l'organe chargé de coordonner les activités que mène notre Organisation universelle dans le secteur socioéconomique, pourrait s'avérer un autre élément déterminant. Nous estimons que la prérogative fondamentale du Conseil de sécurité est de maintenir la paix et la sécurité internationales en utilisant tous les outils à sa disposition. Il serait ainsi plus facile au Conseil de régler les questions inscrites à son ordre du jour, s'il recevait, en temps voulu, les informations les plus complètes possibles de la part des autres organismes du système des Nations Unies chargés de suivre les processus de développement socioéconomique aux niveaux mondial, régional et national.

Les relations d'interdépendance entre la sécurité et le développement revêtent une importance particulière pour les États qui ont connu un conflit. Les processus mis en place dans ces pays en matière de stabilisation et de renforcement des institutions publiques, des forces de l'ordre et des systèmes judiciaire et pénal au lendemain du conflit supposent tous des efforts appropriés en faveur du relèvement économique et de la reconstruction des infrastructures physiques et sociales. En d'autres termes, il faut mettre en place une sorte de filet de sécurité pour éviter une reprise du conflit.

Tenant compte de ces éléments, les mandats des opérations de maintien de la paix et des missions spéciales de maintien de la paix – en particulier en Haïti, au Soudan, en République démocratique du Congo, en Afghanistan, au Timor-Leste et au Libéria –

incluent des activités de consolidation initiale de la paix dans lesquelles les organes de l'ONU sont en général assez compétents. L'expérience a montré que le retrait ordonné d'une présence de maintien de la paix au fur et à mesure qu'une situation se normalise nécessite dans de nombreux cas des actions parallèles vigoureuses et ciblées dans le domaine de la consolidation de la paix.

Les activités de consolidation de la paix et la planification du développement s'appuient sur le principe qu'il revient aux autorités nationales de déterminer les priorités et les stratégies de mise en œuvre. Un élément clef d'une consolidation de la paix réussie au lendemain d'un conflit est la création et le renforcement des capacités institutionnelles nationales. L'ONU joue un rôle particulier dans la coordination des efforts internationaux pendant la phase de relèvement postconflit et de redressement socioéconomique. L'Organisation a acquis une vaste expérience dans ce domaine, bien que cette activité présente sans cesse de nouveaux défis, nécessite un personnel bien formé et qualifié et suppose de coordonner les activités du Secrétariat, des fonds et programmes des Nations Unies, des États Membres, des organisations régionales et des institutions financières internationales, au Siège, dans les divers départements et sur le terrain. À cet égard, il serait particulièrement pertinent de renforcer les fonctions de coordination des représentants spéciaux du Secrétaire général qui dirigent les missions de maintien de la paix et les missions politiques des Nations Unies. Un autre organe dont il faudrait pleinement utiliser le potentiel est la Commission de consolidation de la paix, agissant en étroite coopération avec le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social.

Pour terminer, je voudrais remercier la délégation brésilienne d'avoir préparé le projet de déclaration présidentielle sur la question dont nous sommes saisis aujourd'hui. Ce texte est une contribution utile à notre travail conjoint dans ce domaine important.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liban.

M. Salam (Liban) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la délégation brésilienne d'avoir organisé ce débat important, le premier du genre au Conseil de sécurité. Il nous offre en effet une occasion utile de débattre des relations d'interdépendance entre sécurité et développement. Je tiens donc à remercier LL. EE. les Ministres de l'Allemagne, de la Colombie, de la Bosnie-Herzégovine, du Portugal, de l'Inde et du Gabon de s'être joints à nous, et à remercier également l'Ambassadeur Gasana et Mme Cliffe de leur précieuse contribution.

L'ONU, les institutions de Bretton Woods, l'Union africaine, l'Union européenne et l'Organisation de la Conférence islamique ont toutes reconnu que, dans un monde de plus en plus interdépendant, il n'y avait pas de sécurité sans développement et pas de développement sans sécurité.

En dépit de ce large accord de principe, le débat politique se poursuit, premièrement, sur la nature du lien entre sécurité et développement; deuxièmement, sur le type de politique à adopter pour instaurer durablement la paix et la sécurité et mettre en place un développement viable, notamment pour traiter les causes profondes et les moteurs des conflits; et, troisièmement, sur la façon dont le Conseil de sécurité doit à l'avenir s'y prendre pour empêcher l'éclatement d'un conflit, son prolongement indéfini ou sa reprise, eu égard à la nature changeante des conflits et aux liens entre sécurité et développement, comme l'explique bien le document de réflexion (S/2011/50, annexe) élaboré par la Mission du Brésil.

Depuis la fin de la guerre froide, les conflits touchent de plus en plus de civils, parce qu'ils se trouvent mêlés de plus en plus souvent à l'effondrement des structures de l'État, et à un cortège de problèmes, de rivalités ethniques, de violations des droits de l'homme et d'actes de terrorisme. Ainsi, depuis 1990, le Conseil a autorisé le déploiement de 49 missions de maintien de la paix, contre seulement 18 autorisées de 1945 à 1989.

Ces missions ont été confrontées à de nombreux défis sur le terrain, à commencer par les graves conséquences des conflits armés sur le développement, en particulier pour les plus vulnérables. Ainsi, les sociétés qui ont eu à subir une guerre civile et une criminalité violente à grande échelle obtiennent de moindres résultats en matière de développement, comme l'indique la note de réflexion pour le *Rapport sur le développement dans le monde de 2011*. La note fait également ressortir certaines causes profondes des conflits, dont un grand nombre sont liées au développement. En effet, les environnements à risque élevé de violence sont typiquement marqués par la corruption, les inégalités, les litiges portant sur les ressources naturelles, la pauvreté, le fort taux de

chômage, la faiblesse des institutions socioéconomiques et des structures de gouvernance et la vulnérabilité aux chocs. Par ailleurs, les changements climatiques et les conséquences qu'ils ont sur l'environnement sont susceptibles d'augmenter le risque de guerre et de conflit parce qu'ils mettent à rude épreuve des ressources déjà limitées.

Compte tenu de l'interdépendance entre sécurité et développement, la consolidation de la paix s'est avérée concrètement un important trait d'union entre les deux. À cet égard, le Conseil de sécurité notait, dès 2001, qu'il importait « de renforcer les activités de consolidation de la paix en formulant une stratégie reposant sur l'interdépendance entre la paix, la sécurité et le développement durables, dans toutes leurs dimensions » (*S/PRST/2001/5, septième alinéa*).

En République démocratique du Congo, par exemple, les mandats des opérations de maintien de la paix ont comporté à chaque fois plus d'activités de consolidation de la paix. Le séminaire des Nations Unies sur le maintien de la paix qui s'est tenu à Rio de Janeiro en juin 2010 a reconnu que les activités de maintien de la paix et de consolidation de la paix devaient être menées de front et que la consolidation de la paix devait comprendre des activités socioéconomiques telles que la création d'emplois pour les jeunes, le développement des infrastructures et la prestation de services de base, qui peuvent permettre de réduire le risque de reprise du conflit et contribuer au maintien de la stabilité.

Pour toutes les raisons évoquées ici, on ne saurait nier la nécessité de promouvoir le développement durable si l'on veut parvenir à une paix durable. Le développement est un élément clef de la prévention des conflits, du relèvement d'un pays après la conflit et de la consolidation de la paix. La paix ne saurait perdurer sans création d'emplois, sans l'équité sur le plan patrimonial, sans une autonomisation des femmes et en l'absence de répartition équitable des ressources. Par ailleurs, la paix ne saurait durer si l'on ne permet pas aux dirigeants d'un pays, par l'octroi de ressources adéquates, d'une aide technique et l'appui de la communauté internationale, de faire profiter son pays des dividendes de la paix. À ce propos, l'exemple du Burundi est éloquent : ainsi que le Secrétaire général l'a fait clairement observer dans son dernier rapport sur le sujet, « [i]l ne saurait y avoir de paix, de justice et d'état de droit durables sans développement » (*S/2010/608, par. 71*).

Je tiens également à mentionner les Accords de Taëf de 1989, au Liban, qui ont permis de mettre un terme à 15 ans de guerre et de violence dans mon pays et qui montrent bien comment le développement peut jouer un rôle important en matière de relèvement après un conflit et de consolidation de la paix. En effet, l'un des fondements de ces accords est le principe du développement équilibré. Il convient en outre de citer au nombre des réformes essentielles qui y ont été décidées, la nécessité d'élaborer un plan de développement global et équilibré pour promouvoir le développement socioéconomique; la création d'un conseil socioéconomique de développement destiné à permettre une meilleure participation de différents acteurs socioéconomiques; et enfin, l'engagement en faveur de l'éducation pour tous, avec notamment la scolarisation obligatoire en primaire et la réforme du système éducatif public pour répondre aux besoins du pays en matière de développement et pour promouvoir la cohésion sociale.

L'expérience vécue en Haïti et dans d'autres missions de maintien de la paix a conduit certains pays fournisseurs de contingents à conclure que les mandats devaient être modifiés pour mieux tenir compte de l'objectif de développement. Encore une fois, le séminaire tenu à Rio a appuyé cette conclusion et reconnu que les soldats de la paix devaient également participer à des activités de développement socioéconomique. Ainsi, une fois que des problèmes socioéconomiques ont été pointés du doigt comme moteurs du conflit, ou comme menaces à la consolidation de la paix, il devient extrêmement important que le Conseil se penche sur ces questions. Pour ce faire, il va devoir à l'avenir coopérer davantage avec les autres organes des Nations Unies, les institutions financières internationales et les organisations régionales et sous-régionales, sur la base du principe de l'avantage spécifique propre à chacun.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Royaume-Uni.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, ainsi que la présidence brésilienne, d'avoir saisi le Conseil aujourd'hui de la question des relations d'interdépendance entre sécurité et développement. C'est avec plaisir que nous avons accueilli au Conseil de nombreux ministres et l'Ambassadeur Gasana, qui a pris la parole pour la première fois au Conseil en tant que Président de la Commission de consolidation de la paix. Je tiens également à remercier le Secrétaire

général et M[me] Sarah Cliffe, de la Banque mondiale, de leurs exposés.

Les liens entre sécurité et développement sont bien nets. Les pays en proie à un conflit ou à la violence connaissent d'importants retards en matière de développement. Aucun pays à faible revenu, aucun pays fragile, ni aucun pays en proie à un conflit n'a jusqu'à présent atteint un seul des objectifs du Millénaire pour le développement. Et comme nous l'avons dit le mois dernier pendant le débat sur le renforcement des institutions mené sous la présidence de la Bosnie-Herzégovine (voir S/PV.6472 et Resumption 1), fragilité et conflit sont les symptômes de l'échec d'institutions n'ayant pas su gérer diverses pressions dues, par exemple, à un taux de chômage élevé, à la criminalité organisée, à des différends politiques ou aux changements climatiques. Il est donc essentiel de renforcer les liens entre sécurité et développement pour prévenir les conflits et instaurer une paix durable.

L'ONU est aux prises avec ces problèmes depuis des années, en particulier dans le domaine de la consolidation de la paix. Le dispositif de consolidation est ainsi né de notre incapacité de conjuguer les différents maillons de l'action de la communauté internationale dans les domaines politiques, de la sécurité et du développement pour répondre aux besoins d'un pays sortant d'un conflit.

La Commission de consolidation de la paix apparaît désormais comme la chaîne qui relie ces maillons pour les pays inscrits à son ordre du jour et nous devons continuer de la renforcer en ce sens. Le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2010/386*) a également permis de souligner la nécessité d'une meilleure direction, d'une meilleure planification et d'un meilleur financement. Et nous attendons le résultat de l'examen des capacités civiles. Mais apportons-nous aujourd'hui les bonnes réponses sur le terrain dans des endroits tels que le Soudan et la République démocratique du Congo?

Nous devons être sûrs que l'ONU est prête à fournir une aide permettant d'assurer des progrès rapides qui redonneront confiance à la population dans le processus de paix et dans les autorités de l'État. M[me] Sarah Cliffe nous a dit ce matin qu'il était fondamental de créer un climat de confiance. Pour ce faire, il faut mettre en place des institutions capables d'assurer la sécurité, la justice et de créer des emplois pour la population. Il nous faut aussi veiller à ce que les réformes institutionnelles à long terme soient mises en route rapidement pour que les causes des conflits soient prises en compte, que les mécanismes de règlement des différends par des voies pacifiques soient mis en place, et que les États puissent à la fois répondre aux attentes du public et être effectivement responsables. Pour y parvenir, il me semble que nous devons nous concentrer sur quatre aspects en particulier dans les mois à venir.

Premièrement, il nous faut une meilleure intégration des efforts. Les missions de maintien de la paix et les fonds et programmes des Nations Unies devraient s'organiser ensemble. Il nous faut comprendre clairement qui fait quoi, en nous fondant sur une évaluation réaliste des capacités, des compétences et de l'articulation de l'action.

Deuxièmement, il faut définir très clairement les rôles et les responsabilités des secteurs clefs de la consolidation de la paix. Sinon, nous risquons de ne pas frapper à la bonne porte pour obtenir une réponse professionnelle et prévisible, ce qui est d'autant plus important dans un environnement où les ressources sont limitées. Nous ne voulons pas que les agents de la paix s'occupent d'activités de développement. Cela n'est ni leur mandat ni leur domaine de compétence.

Troisièmement, et en réponse à tout cela, les partenaires de développement doivent s'impliquer plus tôt, ce qui signifie que les États Membres eux-mêmes devraient envoyer des signaux cohérents quant à leurs priorités lorsqu'ils discutent avec les conseils d'administration des fonds et programmes. Nous devons veiller à ce que les institutions aient la marge de manœuvre nécessaire pour réagir suffisamment rapidement afin de répondre aux demandes sur le terrain.

Dernièrement, nous attendons avec intérêt la publication du *Rapport sur le développement dans le monde*, qui nous aidera à mieux comprendre la question dont nous débattons aujourd'hui. Nous espérons que cela favorisera de meilleures relations entre l'ONU et la Banque mondiale dans les pays fragiles et sortant d'un conflit. La Banque mondiale se doit d'appuyer activement, aux côtés de l'ONU, les activités de consolidation de la paix. Une visite conjointe du Secrétaire général de l'ONU et du Président de la Banque mondiale dans un certain nombre de pays qui sortent de conflit y contribuerait sans doute.

Le Royaume-Uni est prêt à soutenir le Secrétaire général dans cette importante entreprise.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la France.

M. Araud (France) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat. J'aborderai deux points : d'abord, les liens particuliers entre la sécurité et le développement; ensuite, le cas spécifique des opérations de maintien de la paix.

Tout d'abord, s'agissant des liens entre la sécurité et le développement, s'il n'y a pas de relation univoque entre croissance économique et sécurité internationale, la répartition inégale des richesses et la marginalisation de certains groupes ou régions vulnérables sont souvent des facteurs de conflit, en particulier infra-étatiques. On peut également citer comme sources de conflit la compétition pour accéder aux ressources de première nécessité, comme l'eau ou les terres cultivables, et la rivalité pour contrôler les matières premières précieuses et les ressources énergétiques.

Plus récemment, de nouvelles menaces à la sécurité se sont révélées. Je citerai deux exemples. Premièrement, le changement climatique, dont les conséquences peuvent être à terme tragiques pour des populations et des pays. C'est pourquoi la France et l'Union européenne souhaitent que l'ensemble des nations redoublent d'efforts sur la base de la dynamique enclenchée à Cancún en décembre dernier. Deuxièmement, la question de la sécurité alimentaire et de la volatilité des prix agricoles aux effets déstabilisants. C'est une des priorités de la France dans le cadre de sa présidence du Groupe des Vingt (G-20). Le Ministre français de l'agriculture sera à New York la semaine prochaine pour rencontrer l'Assemblée générale avant d'organiser une réunion ministérielle du G-20 sur ce sujet.

Réciproquement, le besoin de sécurité pour permettre ou favoriser le développement est avéré. Dans les situations postconflictuelles, il est essentiel de renforcer les capacités nationales en matière de sécurité, dans le respect des standards de l'état de droit, afin de créer les conditions favorables au développement. Par exemple, dans certains pays, où l'économie agricole repose presque exclusivement sur le travail des femmes, il existe un lien direct entre le niveau de sécurité et le développement. Lorsque l'insécurité empêche les femmes d'atteindre leurs champs, la capacité des familles à survivre est compromise, ce qui en retour peut susciter un regain de violence. La préservation de la sécurité doit donc être prise en compte dans les stratégies des acteurs du développement.

Pour toutes ces raisons, il est de la responsabilité de la communauté internationale de créer les conditions d'un développement durable et partagé qui limite le risque d'apparition ou d'extension des conflits. Ainsi, la Commission de consolidation de la paix, dans les pays qui sont à son ordre du jour, a fait de l'émancipation des jeunes et des femmes l'une de ses priorités, au même titre que la réforme des secteurs de la sécurité, car les deux concourent à la stabilité. Dans le même esprit, les institutions, fonds et programmes des Nations Unies doivent jouer tout leur rôle en s'efforçant d'améliorer l'efficacité et la coordination de leur action sur le terrain.

Il faut enfin rappeler la contribution décisive de l'Union européenne qui est le premier donateur d'aide au développement, avec près de 60 % de l'aide versée par les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), soit environ 50 milliards d'euros. Dans ce contexte, et pour prendre un exemple bien connu, l'Union européenne dépense en Somalie, pour le seul appui aux capacités de sécurité, le quart des 215 millions d'euros attribués au titre du développement.

Toutefois, il ne faut pas perdre de vue la responsabilité des États eux-mêmes. Le respect des droits, la bonne gouvernance, le renforcement de la société civile et l'intégration économique des populations marginalisées – qui résultent d'abord et avant tout des décisions des autorités nationales – sont des facteurs déterminants de paix et de sécurité.

Je souhaiterais ensuite aborder le cas spécifique des opérations de maintien de la paix. Nous devons nous inspirer de trois principes d'action.

Tout d'abord, la prise en compte le plus en amont du lien entre sécurité et développement. Ce Conseil a plusieurs fois affirmé la nécessité non seulement d'assurer la sécurité d'une zone donnée, mais aussi d'accompagner au plus tôt les processus politiques et de soutenir les institutions nationales, particulièrement dans les domaines de l'état de droit et de la sécurité. Nous pensons donc que le lien entre les exigences de sécurité et de développement doit être pensé le plus en amont possible, dès la définition du mandat de l'opération par le Conseil de sécurité. La mise en place d'une réforme du secteur de la sécurité ou de

programmes de démobilisation, désarmement et réintégration n'est, en effet, efficace que s'ils s'inscrivent dans le cadre d'une amélioration des conditions de vie de la population.

Deuxièmement, concernant l'adaptation des outils à la situation, nous sommes convaincus de la nécessité de prendre davantage en compte les aspects de développement dans les mandats des opérations de maintien de la paix. Je citerai deux exemples. En Haïti, les Casques bleus de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, au sein de laquelle le contingent brésilien joue un rôle remarquable, assurent la sécurité et assument certaines tâches de génie civil et de soutien logistique ou sanitaire nécessaires à la reconstruction et au développement. En République démocratique du Congo, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo appuie les autorités dans leurs efforts d'assainissement du secteur minier afin de prévenir le pillage des ressources.

Toutefois, le critère central d'une opération de maintien de la paix doit rester celui du maintien de la paix et de la sécurité. D'autres acteurs, dont les institutions des Nations unies et les partenaires bilatéraux, ont pour mission de prendre en charge les tâches plus directement liées au développement. Il est donc essentiel de clarifier les tâches et les responsabilités de chacun dans le cadre d'une stratégie cohérente et globale.

Troisièmement, la coordination des partenaires et l'appropriation nationale. L'aide de la communauté internationale, qu'elle soit multilatérale, régionale ou bilatérale, doit être coordonnée, intégrée et s'inscrire dans une stratégie définie en étroite coordination avec l'État hôte. L'appropriation par le pays considéré de cette stratégie est en effet la condition *sine qua non* pour s'attaquer aux causes profondes d'instabilité.

C'est cette action que mène notamment la Commission de consolidation de la paix au travers des stratégies intégrées qu'elle rédige en collaboration avec les pays inscrits à son ordre du jour. Cette coordination est cruciale dans les phases de transition lors du transfert des responsabilités vers l'État hôte, lorsqu'il est capable d'assumer de nouveau toutes les prérogatives liées à la souveraineté. C'est la condition d'une paix durable sur le terrain.

Les liens entre sécurité et développement sont avérés, nombreux et complexes. Cela nécessite non seulement une stratégie globale, cohérente et coordonnée, mais également de notre part de la détermination mais aussi de la subtilité.

Je vous renouvelle donc mes remerciements, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat important qui permet de faire avancer la réflexion pour renforcer la paix et la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des relations extérieures du Brésil.

Je suis très heureux que les membres du Conseil aient réagi avec un tel enthousiasme à notre proposition d'organiser un débat sur les relations d'interdépendance entre la paix, la sécurité et le développement. Outre les remerciements que j'adresse au Secrétaire général, au Président de la Commission de consolidation de la paix et à la représentante de la Banque mondiale pour leurs déclarations, je tiens à remercier plus particulièrement les Ministres allemand, bosnien, colombien, indien et portugais ainsi que le Ministre délégué gabonais de leur présence parmi nous aujourd'hui.

Je vais commencer par une brève digression historique avant d'aborder certains des problèmes actuels et de suggérer des plans d'action.

Comme nous le savons tous, l'ONU a été créée pour préserver les générations futures du fléau de la guerre en évitant de reproduire les erreurs commises après la Première Guerre mondiale. Un aspect important de cette approche consistait à mener en parallèle des initiatives visant à améliorer les conditions économiques et sociales pour permettre aux pays les plus durement touchés par la Seconde Guerre mondiale de se relever, qu'ils soient ou non parmi les vainqueurs. La clef de la réussite de ces efforts a été le Plan Marshall, qui reposait sur l'idée qu'un ordre international plus stable et pacifique exige non seulement un système crédible de sécurité collective, mais également ce que nous pourrions appeler un programme de relèvement ou de développement.

Même si le terme « développement » n'était pas utilisé à l'époque, la Charte des Nations Unies comportait déjà l'idée d'interdépendance entre la paix, la sécurité et le développement. Son Article 55, sur la coopération économique et sociale internationale, stipule qu' :

> « En vue de créer des conditions de stabilité et de bien-être nécessaires pour assurer entre les nations des relations pacifiques et amicales

fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, les Nations Unies favoriseront : a) le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social ».

Au cours des années qui ont suivi, le concept de développement a été précisé par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la première Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Au lendemain du processus de décolonisation, les demandes d'amélioration des termes de l'échange et d'augmentation de l'aide au développement ont motivé l'adoption, dans les années 70, d'une résolution de l'Assemblée générale appelant à la création d'un nouvel ordre économique international (résolution S-VI/3201). Le droit au développement a été reconnu dans une déclaration de l'Assemblée générale de 1986 (résolution 41/128, annexe), et en 2000, l'Assemblée générale a adopté les objectifs du Millénaire pour le développement, appelant ainsi notre attention sur la place centrale qu'occupe la lutte contre la pauvreté parmi nos objectifs généraux.

Ces 20 dernières années, les problèmes relatifs à la paix et à la sécurité portés à l'attention du Conseil ont suivi de nouveaux schémas. Une fois la rivalité Est-Ouest dépassée, de nombreuses situations sur lesquelles s'est penché le Conseil concernaient des parties du monde en développement récemment libérées du colonialisme et qui étaient en position de vulnérabilité. Dans certains cas, le sort de celles-ci a été aggravé par les guerres par adversaire interposé qui ont marqué cette époque bipolaire.

Je n'insinue pas que les plus graves menaces à la paix se situent aujourd'hui dans les endroits plus pauvres et moins développés. Cela reviendrait à mal interpréter la situation internationale actuelle et les tendances historiques. Nombre des situations qui sont portées à l'attention du Conseil de sécurité – du Timor oriental à Haïti, du Libéria à la République démocratique du Congo – concernent des sociétés qui ne représentent pas en elles-mêmes des menaces mondiales à la paix et à la sécurité. Ce sont pourtant des pays qui ont, à des degrés divers, subi des situations de conflit et d'instabilité liées notamment à la pauvreté, au chômage et à la fragilité de leurs institutions, et qui méritent une attention particulière de notre part.

Nous sommes convaincus que des stratégies purement militaires ou sécuritaires ne suffiront pas à régler correctement la grande majorité des situations de conflit d'aujourd'hui. Le Conseil de sécurité l'a déjà reconnu en ajoutant des activités de reconstruction aux mandats de maintien de la paix. Dès 2001, le Conseil a pris acte de la nécessité d'améliorer les activités de consolidation de la paix en élaborant une stratégie basée sur les relations d'interdépendance entre la paix, la sécurité et le développement durables dans toutes leurs dimensions.

Ma remarque principale dans le cadre du présent débat est toutefois que nous pouvons faire plus et que nous devons pouvoir faire mieux. Nous ne proposons pas de reconfigurer les responsabilités des différents organes et organismes de l'ONU ou de transformer ce Conseil en un programme de développement. Selon nous, le débat d'aujourd'hui atteindra son objectif s'il contribue à faire mieux connaître l'importance que revêt l'association entre le développement et les stratégies de sécurité que nous mettons au point pour rétablir une paix durable. Cela est particulièrement pertinent dans le cadre de certaines situations en Afrique et au Moyen-Orient et de la situation dans les Amériques et qui figure à notre ordre du jour, celle d'Haïti.

Dès les premiers stades de la mise en place de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, le Brésil, avec l'appui précieux de ses partenaires d'Amérique latine et de ses autres partenaires, a demandé que les mandats comportent des activités de reconstruction et de consolidation de la paix qui seraient menées parallèlement aux activités de maintien de la paix. Je suis particulièrement heureux que nous soyons membres du Conseil en même temps que l'Inde et l'Afrique du Sud, qui, par le biais d'IBAS (Inde, Brésil et Afrique du Sud), ont apporté une importante contribution – comme l'a indiqué tout à l'heure notre ami sud-africain – en Haïti, dans les territoires palestiniens occupés et dans de nombreux autres endroits.

La même perception a guidé nos efforts à la présidence, au cours des trois dernières années, de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix – la Guinée-Bissau, un pays frère lusophone où le lien entre sécurité et développement est évident.

L'instauration d'une paix durable suppose d'adopter une approche globale de la sécurité. En l'absence de débouchés économiques, le désarmement, la démobilisation et la réintégration suffiront rarement à obtenir les résultats escomptés. Les activités de consolidation de la paix telles que l'appui à l'emploi des jeunes et la fourniture de services de base jouent un rôle essentiel en vue de renforcer l'appui aux missions de maintien de la paix; elles ont donc un rapport avec la viabilité politique des missions sur le terrain.

Malheureusement, nous sommes tous au courant des niveaux de frustration inquiétants qui sont parfois associés à la présence des Nations Unies dans certaines parties du monde. Nous pensons que cette situation pourrait s'améliorer si le Conseil se penchait également sur les effets bénéfiques d'une stratégie intégrée correctement exécutée par les institutions, les fonds, les programmes et les institutions financières internationales.

Compte tenu de ces considérations, le renforcement de la coopération entre ce Conseil et le Conseil économique et social est évidemment nécessaire, tout comme l'est le renforcement de l'interaction entre cet organe et la Commission de consolidation de la paix.

La Commission de consolidation de la paix a été créée pour combler le fossé institutionnel au sein de l'ONU. Elle est née des nombreuses leçons amères apprises par l'ONU dans des pays en situation de début ou de reprise de conflit et d'instabilité. Sa mission est de catalyser ou de coordonner, au sein du système des Nations Unies et au-delà, l'appui et les efforts ciblés en matière de consolidation de la paix et de promotion du développement dans les pays sortant d'un conflit, qui s'ajoute à son rôle de conseillère en cas de risque de conflit.

J'espère que le débat d'aujourd'hui améliorera la capacité de l'ONU, et de ce Conseil en particulier, à aider les sociétés sortant d'un conflit à s'extraire du cercle vicieux de la violence et de l'instabilité pour entrer dans un cercle vertueux de paix, de sécurité et de développement.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

J'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité réaffirme la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales que lui confère la Charte des Nations Unies et sa volonté de travailler à l'instauration d'une paix durable dans la recherche d'une issue à toutes les situations qui sont inscrites à son programme de travail.

Le Conseil souligne que sécurité et développement sont étroitement liés et interdépendants et sont des conditions essentielles d'une paix durable. Il a conscience que les corrélations qui existent entre eux sont multiples et complexes et varient selon les cas.

Le Conseil réaffirme que, pour aider un pays au sortir d'un conflit à retrouver durablement la paix, il faut adopter une démarche globale et intégrée, qui exploite et renforce la confluence des actions d'ordre politique et de celles portant sur la sécurité, le développement, les droits de l'homme et l'instauration de l'état de droit et vise les causes profondes du conflit. Il affirme à cet égard qu'il est nécessaire de prendre en considération les dimensions économique, politique et sociale des conflits.

Le Conseil affirme que la prise en main de leurs intérêts et l'exercice de leurs responsabilités par les États est une condition essentielle de l'instauration d'une paix durable. Il réaffirme que, lorsqu'un pays émerge d'un conflit, c'est avant tout aux autorités nationales qu'il incombe de définir les priorités et la stratégie de consolidation de la paix dans une perspective de prise en main du sort du pays.

Le Conseil souligne à nouveau qu'il importe de prévoir et de lancer des activités de consolidation de la paix dès les premiers stades de la planification et de l'exécution des opérations de maintien de la paix, ce qui implique notamment que celles-ci doivent avoir un mandat clairement défini et réalisable. Il souligne l'importance d'une définition claire des rôles et des responsabilités respectifs des opérations de maintien de la paix, des équipes de pays des Nations Unies et des autres acteurs, condition d'un soutien rationnellement intégré qui réponde aux priorités et aux besoins de consolidation de la paix de chaque pays tels qu'ils ont été définis par les autorités nationales. Il recommande de prêter une attention particulière au renforcement de l'intégration de l'action des Nations Unies lorsqu'une mission de maintien de la paix se

déroule en même temps que des activités de consolidation de la paix entreprises par d'autres acteurs des Nations Unies, comme c'est le cas en République démocratique du Congo et au Soudan.

Le Conseil note que, pour mener à bien les multiples activités que peut prévoir le mandat d'une opération de maintien de la paix, qu'il s'agisse de la réforme du dispositif de sécurité, du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, de l'instauration de l'état de droit ou de la défense des droits de l'homme, il est indispensable d'adopter une perspective tenant compte de l'étroite corrélation qui existe entre sécurité et développement. Il apprécie à cet égard les mesures de consolidation de la paix prises à un stade précoce des missions de maintien de la paix, qui consistent notamment à créer des conditions favorables au relèvement de l'économie et à fournir des services essentiels. Il considère que de telles mesures sont de nature à inspirer une confiance croissante dans les missions.

Le Conseil s'engage à examiner comment les opérations de maintien de la paix peuvent, dans les cas appropriés, aider au mieux les autorités nationales à définir leurs priorités de consolidation de la paix et, en respectant ces priorités, aider les autres acteurs nationaux et internationaux à exécuter des activités de consolidation de la paix et à entreprendre eux-mêmes certaines tâches qui contribuent à la consolidation de la paix. II souligne que la reconstruction, le relèvement économique et le renforcement des capacités sont des conditions essentielles du développement à long terme des pays en situation post conflictuelle, et d'une paix durable; il considère qu'il importe particulièrement que les pays prennent leur sort en main, tout en soulignant le rôle notable de l'assistance internationale.

Le Conseil note que, pour le règlement des questions touchant le maintien de la paix et de la sécurité internationales qui sont soumises à son examen, il importe d'analyser les conflits et de prendre en considération des informations sur leur contexte, notamment les problèmes sociaux et économiques, lorsque de tels problèmes sont source de conflits, risquent de compromettre l'exécution des décisions du Conseil ou mettent en péril le processus de consolidation de la paix. Il prie donc le Secrétaire général de veiller à ce que les rapports qu'il lui présente contiennent de telles informations contextuelles.

Le Conseil souligne l'importance qu'il attache à la durabilité de la paix dans les situations post conflictuelles. I1 réaffirme à cet égard que l'objectif ultime d'une mission de maintien de la paix doit être de créer sur le terrain les conditions nécessaires à la sécurité et à l'instauration d'une paix durable, conditions qui permettent la reconfiguration ou le retrait de la mission.

Le Conseil rappelle que l'exploitation illicite des ressources naturelles a contribué et contribue encore à entretenir des conflits. Il considère qu'à cet égard les Nations Unies peuvent jouer un rôle en aidant comme il convient les États concernés, à leur demande et en respectant rigoureusement leur souveraineté sur leurs ressources naturelles et leur souci de prendre leurs intérêts en main, à empêcher l'accès illicite aux ressources et à jeter les bases de leur exploitation licite en vue de favoriser le développement, cette aide pouvant consister en particulier à donner les moyens aux pays en situation post conflictuelle de mieux gérer leurs ressources.

Le Conseil, afin d'être mieux à même de jouer son rôle face aux conflits et aux situations post conflictuelles dans l'exercice des responsabilités que lui confère la Charte des Nations Unies, encourage les organismes des Nations Unies à coopérer étroitement entre eux et avec les organisations régionales et sous-régionales et d'autres organisations, tant au Siège que sur le terrain, et il se dit disposé à examiner les moyens d'améliorer cette coopération.

Le Conseil souligne que l'action intégrée menée sur le terrain en matière de sécurité et de développement doit être coordonnée avec les activités du gouvernement du pays et que cette action peut contribuer dans une mesure importante à la stabilisation et à l'amélioration de la situation sur le plan de la sécurité et à la protection des civils. Il note l'importance que revêt, à cet égard, la coopération avec la société civile. Il affirme qu'il ne saurait y avoir de paix et de développement durables sans la participation

de toutes les parties prenantes et souligne qu'il faut que les femmes participent activement à tous les stades de la consolidation de la paix, de la conclusion des accords de paix et des programmes de développement. Il se dit prêt à engager au besoin un dialogue avec d'autres acteurs, dont les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les institutions financières internationales, au sujet de telle ou telle situation inscrite à son programme de travail.

Le Conseil encourage les États Membres, en particulier ceux qui sont représentés dans les organes directeurs des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, à promouvoir la cohérence de l'action menée par les Nations Unies dans les situations conflictuelles et post conflictuelles.

Le Conseil réaffirme son soutien aux travaux de la Commission de consolidation de la paix et se dit de nouveau prêt à mettre la Commission davantage à contribution dans son rôle consultatif. Il a conscience de la nécessité d'une bonne coordination avec la Commission et d'un dialogue avec elle. Il engage la Commission à continuer de promouvoir une conception intégrée et cohérente de la consolidation de la paix et à veiller à ce que les activités que les Nations Unies soutiennent en matière de développement et de sécurité se renforcent mutuellement.

Le Conseil insiste sur la contribution que le Conseil économique et social peut apporter en traitant de questions économiques, sociales, culturelles et humanitaires, et il souligne l'importance d'une étroite coopération, conforme à l'Article 65 de la Charte des Nations Unies. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2011/4.

Je salue la présence parmi nous des Ministres des affaires étrangères du Costa Rica et de la Slovénie.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. René Castro Salazar, Ministre des affaires étrangères du Costa Rica.

M. Castro Salazar (Costa Rica) (*parle en espagnol*) *:* J'ai le grand plaisir de saluer le Conseil au nom du Costa Rica et de remercier le Brésil d'avoir organisé le présent débat. Mon pays se félicite de cette initiative, reflet du rôle international accru du Brésil et de sa contribution pertinente aux débats mondiaux. Je remercie le Président de la Commission de consolidation de la paix et la représentante de la Banque mondiale pour leurs exposés très pertinents.

Je tiens également à souligner le lien de la question dont nous sommes saisis aujourd'hui avec le débat sur le rôle de la mise en place des institutions dans la consolidation de la paix (voir S/PV.6472), qui a eu lieu le 21 janvier sur l'initiative de la Bosnie-Herzégovine.

Tout ceci est conforme à l'engagement que nous avons pris en faveur de la sécurité humaine. C'est pourquoi nous souscrivons à la déclaration que fera l'Ambassadeur No achit Sinuassent, Représentant permanent de la Thaïlande, au nom du Réseau Sécurité humaine.

Le Costa Rica est convaincu que l'adoption d'une meilleure approche vis-à-vis des défis du développement engendrera une plus grande sécurité, de même qu'une approche plus équilibrée et plus axée sur la population civile en matière de sécurité favorisera le développement.

Les problèmes les plus urgents liés à la violence et à l'insécurité prennent plus facilement racine et deviennent particulièrement difficiles à gérer dans les pays et les régions où existent peu de perspectives. Des problèmes tels que la piraterie dans plusieurs parties de l'océan Indien, ou le recrutement de jeunes dans des gangs violents liés au trafic de stupéfiants dans certains pays d'Amérique latine sont, dans une large mesure, la conséquence de cette absence de choix.

En outre, l'absence d'institutions démocratiques solides, le non-respect des droits civiques et politiques, la distorsion des priorités nationales et la faiblesse des liens entre gouvernants et gouvernés font obstacle au développement, créent un climat d'insécurité et génèrent des conflits susceptibles d'avoir des répercussions mondiales. C'est pourquoi une réflexion et une action intégrées sur le lien entre développement et sécurité doivent également incorporer des éléments de l'état de droit, l'amélioration des institutions, une culture de tolérance et des pratiques démocratiques.

Les problèmes du développement et de la sécurité dans le monde en développement sont des plus pressants, mais leurs ingrédients ne sont pas uniquement locaux. Une bonne partie des armes qui

tuent ou mutilent les innocents de ces pays, cimentent la violence et multiplient les conflits, sont fabriquées dans les pays développés, y compris des pays dotés d'institutions démocratiques anciennes et dont les gouvernements sont d'une grande probité. Certains de ces pays sont également les principaux marchés de la drogue et facilitateurs du blanchiment de capitaux. D'autres pratiquent des politiques migratoires qui encouragent souvent la traite des personnes.

Cela dit, mon intention n'est pas d'imputer la faute à autrui. Le Costa Rica croit que la responsabilité principale de nos succès ou de nos échecs est entre nos propres mains. Mais nous sommes convaincus que pour instaurer la sécurité, il faut favoriser le développement, la bonne gouvernance et une approche intégrée des conflits, et que tout ceci exige une plus grande coordination au niveau mondial, de meilleurs instruments juridiques et une action multilatérale plus focalisée. À cette fin, les Nations Unies doivent suivre plusieurs lignes de conduite. J'en mentionnerai quelques-unes. Elles doivent mener des actions de diplomatie et de développement préventifs; faire avancer les processus de paix en vue de passer aux processus de développement, y compris le développement institutionnel; créer des missions intégrées et multidimensionnelles; faire participer de façon organique la société civile et les organisations non gouvernementales et s'employer avec sérieux à élaborer des politiques de désarmement et de maîtrise des armements. Les efforts en vue du développement durable mettant l'accent sur l'être humain, sont tout autant importants.

Le Conseil de sécurité a des mandats clairs et des ressources pour l'exécution de certaines de ces tâches et a émis des déclarations très importantes. S'agissant d'autres tâches, les responsabilités et les mesures qui s'imposent relèvent de la compétence de l'Assemblée générale, du Secrétariat ou même des organismes spécialisés. Nous ne devons pas oublier non plus les contributions des entités qui ne font pas partie du système des Nations Unies.

Au cours des 10 dernières années, les dépenses militaires mondiales ont augmenté de 45 %, jusqu'à atteindre la somme colossale de 1531 milliards de dollars en 2009. Si 10 % de ces ressources avaient été utilisées pour faire avancer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, nous serions sur le point de les atteindre. C'est ce qui explique l'insistance du Costa Rica sur des sujets comme la négociation et l'adoption d'un traité sur le commerce des armes. L'intérêt que mon pays porte aux instruments internationaux en faveur de la paix et du désarmement découle de sa vaste expérience concernant les liens étroits d'interdépendance qui existent entre la sécurité et le développement. Il y a 62 ans, lorsque le Costa Rica a dissout de façon permanente l'armée et a affecté la majeure partie des ressources gouvernementales au bien-être de ses citoyens, il a mis en pratique un modèle de sécurité lié au développement.

Notre système de sécurité repose sur deux piliers essentiels. Au niveau interne, il repose sur la cohésion sociale et un pacte implicite d'adhésion collective à la démocratie, aux droits de l'homme, à l'égalité des chances, au développement durable et à la création des capacités. Nous avons confié notre sécurité extérieure au droit international, en particulier aux systèmes de sécurité collective et aux tribunaux internationaux.

Ce modèle nous a permis de réaliser des progrès importants sur le plan du développement humain, dans un contexte de paix et de démocratie. Rien ne nous fera dévier de cette voie, qui est actuellement mise à rude épreuve. Il y a un peu plus de 100 jours, notre pays a fait l'objet d'une invasion armée étrangère, et une partie de son territoire est toujours sous occupation étrangère.

Face à cette grave situation, le Costa Rica a gardé son bon sens et sa foi dans le droit international et le système multilatéral. Nous avons confiance en leur efficacité et en la solidarité internationale pour défendre la paix et promouvoir le développement en Amérique centrale. Si la sécurité internationale ne trouve pas ses fondements dans le respect du droit, elle ne peut que reposer sur l'équilibre de la force, une base aussi bien fragile pour la paix que stérile pour le développement et le bien-être des peuples.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Slovénie, S. E. M. Samuel Žbogar.

M. Žbogar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Brésil et mon ami le Ministre des affaires étrangères, M. Antonio de Aguiar Patriota, d'avoir convoqué ce débat important et opportun sur les relations d'interdépendance entre la sécurité et le développement. Je salue la décision de faire fond sur les conclusions des débats récents du Conseil de sécurité sur la paix et la sécurité sous différentes perspectives. L'adoption de la déclaration

présidentielle (S/PRST/2011/4) est une importante contribution à cet objectif.

Je remercie le Secrétaire général pour sa déclaration riche d'enseignements, qui nous ont permis de mieux comprendre les problèmes qui se posent et les possibilités qui s'offrent dans ce domaine. De même, nous saluons les contributions faites par le Président de la Commission de consolidation de la paix et la représentante de la Banque mondiale.

Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter les nouveaux membres non permanents du Conseil de sécurité, à savoir la Colombie, l'Allemagne, l'Inde, le Portugal et l'Afrique du Sud. Je tiens également à féliciter la Bosnie-Herzégovine pour le brio avec lequel elle a assumé la présidence du Conseil en janvier.

La Slovénie s'associe pleinement aux déclarations qui seront faites au nom de l'Union européenne et du Réseau Sécurité humaine.

Ces dernières années, on a accordé de plus en plus d'attention à la prévention des conflits et aux liens qui existent entre la sécurité et le développement, y compris la complémentarité, la coordination et la cohérence de la coopération multilatérale. Nous avons compris qu'en cette ère de mondialisation, les distances ne signifient pas grand-chose. Les problèmes d'un pays situé à l'autre bout du monde peuvent avoir des répercussions sur nous tous. Nous savons qu'il ne peut y avoir ni paix ni sécurité sans développement durable, et vice versa. Les risques de conflit sont plus élevés dans des pays avec une grande population vivant dans une situation de pauvreté et de répartition inéquitable de richesses, et dans ceux où les droits de l'homme et les droits des minorités et de certains groupes ethniques ne sont pas respectés.

Nous devons donc nous attacher à éliminer les causes profondes des conflits en assurant un développement durable, la bonne gouvernance et l'état de droit et en promouvant le respect des droits de l'homme et une culture de tolérance. La morale et la solidarité nous exigent de prévenir des morts inutiles et de veiller à ce que chacun vive à l'abri de la peur et du besoin et dans la dignité. Plus d'un milliard de personnes vivent dans des États fragiles et touchés par des conflits. Nous devons contribuer à l'édification des institutions nationales efficaces et solides, pour éviter que les pays ne retombent dans des conflits. Nous devons investir davantage dans la prévention. Le coût des conflits est élevé, et les troubles peuvent s'étendre aux pays voisins et même à toute une région. Le développement économique réduit les risques de conflit, tandis que l'exclusion de l'activité économique et politique peut jouer un rôle de catalyseur.

Les situations précaires en matière de sécurité, la violence armée et les conflits, qui entraînent l'effondrement de l'état de droit et, souvent, des violations massives des droits de l'homme, représentent des menaces graves contre le développement humain et les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous devons gérer efficacement la phase cruciale de la transition du maintien de la paix à la consolidation de la paix. Les soldats de la paix devraient pouvoir contribuer aux premières phases de la consolidation de la paix, chaque fois que c'est possible.

Il faut immédiatement adopter un éventail de mesures politiques, humanitaires, de développement et de sécurité pour pouvoir réagir efficacement face à de telles situations. La Commission de consolidation de la paix joue un rôle important à cet égard. La Slovénie est favorable au renforcement des arrangements institutionnels entre les différents acteurs du système des Nations Unies, ainsi qu'à une coopération et un dialogue plus étroits entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix. Nous saluons les efforts en cours visant à améliorer la coordination entre l'ONU et la Banque mondiale. Les capacités civiles internationales pour la consolidation de la paix après les conflits doivent être renforcées, et nous nous félicitons des recommandations formulées à cet égard dans le rapport du Secrétaire général sur l'examen des capacités civiles internationales.

La Slovénie participe activement aux efforts de consolidation de la paix et de renforcement des institutions. La Slovénie exécute divers projets humanitaires et de coopération pour le développement en faveur de régions touchées par la guerre ou par d'autres problèmes de sécurité. Il s'agit par exemple des projets de déminage exécutés par le Fonds international slovène d'affectation spéciale pour le déminage et l'assistance aux victimes des mines et le projet de réinsertion d'enfants touchés par le conflit récent à Gaza.

Le déminage humanitaire et l'assistance aux victimes des mines contribuent à la sécurité des sociétés sortant de conflit et permet de réhabiliter des terres et des institutions économiquement viables. Ce

faisant, ils aident les victimes et leurs familles tout en atténuant leurs souffrances et en contribuant à rebâtir des structures sociales. Sur la base des expériences de la Slovénie dans les Balkans occidentaux, nous pouvons affirmer que le déminage humanitaire peut offrir aux parties un forum technique de dialogue, qui peut aboutir à la coopération régionale.

Dans les sociétés où les populations locales souffrent des conséquences d'un conflit, la compréhension des contextes nationaux et locaux est cruciale pour l'efficacité des processus de règlement du conflit et de consolidation de la paix. Cependant, il ne faut jamais oublier que chaque pays a des caractéristiques politiques qui lui sont propres et que, parfois, des solutions toutes prêtes ne sont pas universellement applicables. Pour un véritable développement humain, économique et social, il faut réduire progressivement mais fermement la dépendance d'une société à l'égard de l'aide internationale et promouvoir son autonomie, par le biais d'un processus graduel. Toutefois, accroître la participation de la population locale et son appropriation du processus doivent faire des principes de base sur lequel reposent les partenariats entre les acteurs du développement et de la sécurité sur le terrain.

Par conséquent, la participation de la société civile, y compris les groupes les plus vulnérables, à l'élaboration et à la mise en œuvre des processus de consolidation de la paix et d'après conflit, est de la plus haute importance. C'est pourquoi nous devons toujours promouvoir le rôle important que jouent les femmes et encourager leur participation et leur pleine implication dans les activités et les sociétés d'après conflit, surtout parce que les femmes sont un élément moteur de la vie sociale, familiale et économique dans les situations de conflit et d'après conflit.

Pour terminer, je tiens à dire que le partenariat sécurité-développement doit être renforcé et associer à la fois les acteurs mondiaux, internationaux, régionaux et locaux et la société civile. Il ne peut y avoir de développement sans sécurité et l'absence de sécurité peut gravement remettre en question le développement.

Le Président (*parle en anglais*) : Il reste encore un certain nombre d'orateurs sur la liste pour la présente séance. Je me propose donc, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 10.